

Service : Affaires juridiques, Assurances, Assemblées

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle Bourdelle EMBARCADERE - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLORET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémie PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOŁAJSKI - M. Félix MORENO - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoulkader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Marie-Claude JARROT (jusqu'à III-1 – arrivée à 19h15), M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP, Mme Fabrice VESVRES M. BAUDIN (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)

Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)

M. DE ABREU (pouvoir à M. Enio SALCE)

M. DUMONT (pouvoir à M. Philippe PIGEAU jusqu'à VI-1 – arrivée à 20h55)

M. DUPARAY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE jusqu'à III-1 – arrivée à 19h15)

Mme FALLOURD (pouvoir à M. Yohann CASSIER jusqu'à III-1 – arrivée à 19h15)

Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)

M. GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)

M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)

Mme LODDO (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)

M. LUARD (pouvoir à M. Noël VALETTE)

Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémie PINTO)

M. MEUNIER (pouvoir à Mme Montserrat REYES)

Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)

Mme PERRIN (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS jusqu'à III-1 – arrivée à 19h15)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BUISSON Thierry

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE	5
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	6
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 10 avril 2025	6
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.....	6
3. Mission Animation Territoriale - Création d'un emploi permanent de Chargé de mission coopération / mutualisation avec les communes.....	7
4. Direction des Systèmes d'Information - Service applications et expérience utilisateurs - Suppression et création d'un emploi permanent	8
5. Direction de la Voirie Territorialisée - service ingénierie - suppression et création d'un emploi permanent	8
6. Direction de la Gestion des Déchets - Service ingénierie et contrats - Création d'un emploi permanent	8
7. Direction Aménagement Opérationnel - Création d'un emploi permanent de chargé de projets environnement.....	8
8. Direction Ecomusée - Service expositions - Création d'un emploi permanent de chargé de projet d'expositions	8
9. Direction des transports et de la mobilité - suppression et création d'un emploi permanent.....	8
10. Direction de la Gestion des Déchets - Renouvellement d'un contrat de projet	8
11. Direction de la Gestion des Déchets - Renouvellement d'un contrat de projet	8
12. Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service affaires juridiques, assurances et assemblées - création d'un emploi dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité	8
13. Service développement territorial durable - Création d'un emploi non permanent de chargé de projet "Projet Alimentaire Territorial"	8
14. Direction de la Gestion des Déchets - création des emplois saisonniers 2025	8
15. Création de postes d'apprentis année 2025	8
16. Tableau des effectifs - Création d'emplois dans le cadre du processus d'avancements de grades et de promotion interne au titre de l'année 2025	8
II - QUESTIONS FINANCIERES	14
1. Compte administratif 2024 - Budget Principal - Modification de la maquette budgétaire	14
2. Budget Principal - Vote d'une décision modificative	15
3. Budget Eau - Vote d'une décision modificative	15
4. Budget Assainissement - Vote d'une décision modificative	15
5. Budget ZAEC - Vote d'une décision modificative	15
6. Budget Lotissement - Vote d'une décision modificative	15
7. Budget Transports - Vote d'une décision modificative	15
8. Mise à jour des AP/CP	16
9. Association des Lieutenants de Louveterie de Saône-et-Loire - Attribution d'une subvention	17
III - DEVELOPPEMENT URBAIN	17
1. LE CREUSOT - Ilot Jean Jaurès - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt	17
2. LE CREUSOT- Ilot urbain dégradé phase 1 - Conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique	21
3. PERRECY-LES-FORGES - Engagement sur le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA).....	24
4. PERRECY-LES-FORGES - Avis relatif au projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA).....	24
5. MONTCEAU-LES-MINES - Gazel Energie - Demande de procédure de droit de délaissement.....	25

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	26
1. SAINT-VALLIER - ZI La Saule - Autorisation donnée à l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté d'effectuer la dernière rétrocession de l'ancien site Konecranes à la SEMCIB	26
2. LE CREUSOT - Zone Magenta - Vente de terrains complémentaires à Framatome	27
3. LE CREUSOT - Avenue de Verdun - Rue de Chanzy - Vente de terrains à Framatome pour la création d'un parking sécurisé.....	27
4. LE CREUSOT - Zone Harfleur 2000 - Vente de terrains à Framatome	27
5. Thermodyn - Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises - Autorisation de signature de la convention d'application	30
6. Optimum Maintenance par l'intermédiaire de la holding SARL Mari'Invest - Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises - Autorisation de signature de la convention d'application.....	30
7. Plateforme 3D - Attribution d'une subvention 2025 - Signature d'une convention d'objectifs	31
8. Association Tremplin, Homme et Patrimoine - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025.....	32
9. Association Arc-en-Ciel - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025	32
10. Marchés de producteurs " Bienvenue à la Ferme " - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention partenariale	34
11. Développement Touristique - Contrat de Canal - Financement d'études - Convention partenariale .	35
V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	36
1. MONTCEAU-LES-MINES - Aménagement paysager des abords du cinéma Le Capitole - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'axe 2 "Renaturation des villes et villages" du Fonds Vert	36
2. Contrat engagements quartiers 2030 - Attribution du fonds communautaire politique de la ville 2025	37
3. Écomusée - Validation des nouvelles contreparties de Mécénat.....	39
4. Ecomusée - Tarification de produits des boutiques du MHI et de la Villa Perrusson.....	39
5. Ecomusée - Application d'une redevance en nature pour la cession de droits de reproduction de documents de l'Écomusée Creusot Montceau à des tiers	39
VI - DEVELOPPEMENT DURABLE.....	40
1. Services publics d'eau potable et d'assainissement - Rapports annuels 2024 des délégataires.....	40
2. Dispositif Allocation Eau - Signature d'un avenant à la convention avec la CAF	40
3. Convention de mandat relative aux aides destinées à la mise en conformité des branchements - Autorisation de signature.....	41
4. Rétrocession des ouvrages d'eau potable de la Commune de Saint-Eugène au Syndicat Intercommunal des Eaux de Charbonnat	42
5. Travaux sur les réseaux assainissement et d'eau potable de la CUCM - Lot 1 : travaux sur réseau assainissement - Autorisation de signature d'une modification n°1 à l'accord-cadre 2300401PRP	42
6. Travaux sur les réseaux assainissement et d'eau potable de la CUCM - Lot 4 : travaux réseau eau potable - Autorisation de signature d'une modification n°1 à l'accord-cadre 2300404PRP	42
7. Appel à projet "Moins de déchets, ici c'est possible" - Attribution de subventions	42
8. Appel à manifestation d'intérêt - Collecte et valorisation des déchets réemployables sur le territoire communautaire - Désignation du lauréat	44
9. Expérimentation collecte des biodéchets - modification de fréquence de collecte	44
10. Dispositif d'accompagnement CITEO - Autorisation de candidatures	44
VII - PROXIMITE	45
1. Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux.....	45
2. GRDF - Concession de distribution publique de gaz - Rapport annuel 2024	45
3. Transports urbains - Rapport annuel 2024 du délégataire	45
4. Délégation de service public de transports urbains - Signature de la modification n°5	46
5. Évolution des dispositions relatives au comité des partenaires de la Communauté Urbaine.	46
6. Transports scolaires - Mise à jour du règlement communautaire	46
7. Transports scolaires - Ajustement de la tarification années scolaire 2025-2026	46
8. Versement Aide Individuelle au Transport (AIT) - Année scolaire 2025/2026	46

9. Participation de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à la promotion du Transport urbain dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité 2025 48

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

M. le Président.- Merci de rejoindre vos places, alors je fais l'appel.

(Le Président procède à l'appel).

Monsieur Thierry BUISSON est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président.- Bien, mes chers collègues, en préambule de ce conseil, je souhaite souligner 3 thématiques qui me semblent clés de notre ordre du jour. Vous verrez que ça vient illustrer les actions que nous conduisons depuis notre dernier conseil du mois d'avril.

Premier lieu, je veux aussi saluer l'engagement continu de la Communauté Urbaine dans la mise en œuvre des projets qui passent pour cela, certes, par les ressources financières, sinon on ne peut rien faire, mais également par les ressources humaines. Et sur ce point, les délibérations qui suivent illustrent l'engagement réaffirmé de l'exécutif de mettre les moyens en adéquation avec l'ambition de la proximité, de l'aménagement, du développement et de la transformation. Ainsi les créations et transformations de postes que je soumettrai à notre approbation dans quelques minutes, sans présentation, si vous me le permettez, traduisent-elles cela. C'est aussi la création record de 13 postes d'apprentis, 13 pas moins de 13 postes d'apprentis pour nos services qui viennent incarner cette volonté que la CUCM soit un employeur qui forme les jeunes et se donne la capacité également à repérer ses talents de demain.

Ensuite, j'allais dire encore, car lors quasiment de chaque conseil, nous avons des délibérations qui viennent traduire cela : la dynamique économique. Il en va ainsi de la poursuite et de l'achèvement de la reconversion d'un site, un grand site, le site de Konecranes ou plutôt je dirais l'ancien site de Konecranes, aujourd'hui Valérius à Saint-Vallier. Nous avons fait la visite récemment d'ailleurs, avec une transformation de ce site réalisée grâce, notamment, à la mobilisation par la CUCM de l'établissement public foncier qui a joué un rôle dans l'acquisition. Etablissement public foncier, je le rappelle quand nous avons fait le choix, moi je pense que et je suis certain aujourd'hui, et vous pouvez le constater, que c'était un choix clairvoyant, quand on voit le rôle de l'EPF sur le territoire de manière à anticiper les besoins auxquels cet outil pourrait nous aider à répondre. Et c'est le cas. Et il le fait. Reconversion industrielle rendue possible également par la mobilisation de la SEMCIB, notre SEM, auquel il me paraît bon de rappeler que là aussi, la Communauté avait fait le choix de contribuer très largement en début de mandat lors d'une augmentation de capital pour permettre de renforcer sa capacité d'intervention, puisque ce ne sont pas moins de 1,5 million d'euros supplémentaires que la Communauté avait décidé d'injecter dans la SEMCIB justement pour porter des projets comme celui que je viens d'évoquer à Saint-Vallier. La dynamique économique s'illustre également au travers des investissements et innovations de nos entreprises, celles que nous soutenons au travers notamment de notre fonds d'aide à l'immobilier économique. Ce soir, nous allons en examiner 2. Une, pour une entreprise du Creusot Thermodyn et une autre sur Gourdon, Optimum maintenance. Et ces 2 aides viennent parfaitement illustrer ce que je disais tout à l'heure, c'est à dire d'accompagnement des entreprises sur tous les axes. Nous examinerons aussi des sessions complémentaires de foncier pour Framatome, dans le cadre de son développement actuel de Forge +. Alors Forge +, nous en avons beaucoup parlé, c'est encore l'actualité.

Simplement, je profite de ce conseil, mes chers collègues aussi, pour attirer votre attention sur la concertation qui est en train de se dérouler, qui est importante, qui est menée par la Commission nationale du débat public, puisqu'avec un montant d'investissement d'un peu moins de 600 000 000 d'euros, la concertation est obligatoire. Non seulement elle est obligatoire, mais je pense qu'elle est souhaitable, au-delà qu'elle soit obligatoire, et donc il faut que nous participions à ces concertations. Alors pas à toutes. Je mobilise beaucoup l'exécutif communautaire bien entendu, parce que ce projet-là a une dimension telle qu'il dépasse même je dirais l'intérêt de notre territoire, c'est l'intérêt national et que donc nous devons contribuer à ce qu'à un moment donné cette Commission sur le débat public et bien donne des éléments positifs de Forge +. Les réunions auxquelles j'ai pu participer comme certaines et certains d'entre vous, et je vous en remercie, montrent bien qu'il y a une validation très globale et très générale de la population. En tout cas des personnes qui viennent à la concertation pour ce projet. Avec bien entendu des points d'interrogation, des sujets, auxquels il faut répondre, les retombées économiques, l'intégration au niveau urbain, les mobilités, les logements. Toutes les questions, bien sûr que nous avons anticipées avec Framatome, mais aussi avec tout le tissu industriel pour pouvoir, eh bien ensemble, répondre à ces interrogations et à ces enjeux.

Et puis, en dernier lieu, je veux souligner la poursuite du travail de développement de l'attractivité, du rayonnement et de l'internationalisation. C'est ainsi que nous avons été Territoire d'inspiration pour le Sommet de la mesure de l'impact, le 16 mai au Conseil économique et social et environnemental à Paris. Vous avez été quelques-unes et quelques-uns à nous accompagner d'ailleurs, et je vous en remercie. C'est également l'organisation du premier Forum InCyber des territoires, le 22 mai, accueillant plus de 200 participants, croisant tous les profils qui œuvrent dans le champ de la cybersécurité et de la transformation digitale. C'est encore le lancement du Club RH-CUCM avec les acteurs économiques pour travailler ensemble sur les enjeux de recrutement que tous les secteurs d'activité rencontrent, eu égard à la dynamique économique qui est la nôtre. Puis c'est enfin aussi la venue, cette semaine – c'est l'actualité, et vous avez été nombreux à répondre favorablement à l'invitation que j'avais lancée, je pense aux élus, mais aussi aux services – nous avons accueilli 2 délégations venues des États-Unis, plus particulièrement de Boston, faisant suite à une mission exploratoire que j'ai confiée à mes équipes. Les équipes que je tiens à féliciter pour le volume de travail réalisé et la qualité des échanges. Ce sont 2 paramètres indispensables pour rendre possible en un temps record, la visite ici de personnes extrêmement qualifiées sur le champ de l'innovation, de l'enseignement supérieur et de la création d'entreprise. Vous avez d'ailleurs pu le constater comme vous étiez nombreux dans les échanges que vous avez pu avoir. Ainsi, nous avons accueilli une start-up créée à Boston et soutenue par le Harvard Innovation Lab, ainsi qu'une représentante du MIT pour poser les premiers jalons de coopération à venir au service du développement avec ces 2 universités américaines considérées comme les plus prestigieuses au monde, notamment sur tous les domaines liés à l'innovation. Et nous pouvons, mes chers collègues, être fiers de l'intérêt que ces 2 universités portent à ce que nous développons ici sur le Territoire de tous les possibles, vous en conviendrez.

Merci de votre attention, merci de vos participations à tous ces événements. Encore une fois, vous avez été nombreux. Ça prouve l'intérêt que vous portez à ces événements, à ces rencontres, à ces échanges qui permettent de construire l'avenir collectivement, avec vous, avec les acteurs locaux. J'étais encore aujourd'hui avec mes équipes à Framatome pour échanger avec EDF, pour échanger avec la Chambre de commerce, pour échanger avec d'autres institutions et d'autres acteurs et d'autres partenaires, puisque c'est ainsi que nous réussissons finalement. Voilà, merci beaucoup.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 10 avril 2025

M. le Président.- Nous allons maintenant examiner nos délibérations. Je commence par le procès-verbal du conseil du 10 avril 2025. Est-ce qu'il appelle des commentaires ou des remarques avant adoption ? Je ne vois pas de mains qui se lèvent, donc je le soumets pour approbation. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci. Oui lever de main effectivement si vous avez un pouvoir très juste. Non non mais il ne faut pas lever deux mains alors, une main suffira. Voilà.

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 10 avril 2025

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 10 avril 2025.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Sur le compte rendu des décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités. Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarques ? Ah Madame Évelyne COUILLEROT, la 2^{ème} vice-présidente a des remarques. Évelyne COUILLEROT.

Mme Evelyne COUILLORET.- Merci Président. Non, pas des remarques, mais des informations complémentaires, puisque apparaissent dans ces décisions celles qui ont été prises par le Bureau du 15 mai et au cours de ce Bureau, 3 signatures de marchés à procédure adaptée avec la société Colas ont été adoptées et elles concernent Ecuisses, Saint-Romain-sous-Gourdon et Perrecy-les-Forges, et je voudrais vous apporter quelques éléments complémentaires.

Tout d'abord sur Ecuisses. Il s'agit, après la une première phase qui avait concerné le traitement des espaces publics autour de l'école. Il s'agit là de travailler le parvis et les stationnements autour de la mairie de façon à avoir des espaces végétalisés dans la cour, de désimperméabiliser les stationnements, de requalifier l'entrée de la mairie, de façon à avoir un environnement apaisé et confortable. Le démarrage des travaux a eu lieu dans la foulée de ce Bureau communautaire, puisqu'ils ont démarré le 16 juin. Ils seront finis fin août, hors plantation bien entendu. Et ça, c'est valable pour tous les dossiers, puisque nous ne planterons pas en cette saison, nous planterons à l'automne et sachant donc que les travaux de réseau ont déjà été réalisés. Le montant total est de 258 680 € TTC.

Le 2^{ème} concerne Saint-Romain où, là, il s'agit de requalifier les espaces publics, notamment autour de l'Église, en les requalifiant, en végétalisant, mais aussi en sécurisant les cheminements puisque la RD 91 traverse la commune. Il conviendra aussi de gérer les eaux de ruissellement. Alors les réunions... la réunion préparatoire aux travaux a eu lieu ce lundi 23 juin et le démarrage des travaux est prévu lundi 7 juillet pour une durée de 5 à 6 semaines. Dans les décisions que vous avez dans le rapport, le lot espace vert n'a pas été attribué, parce qu'il n'y avait pas eu de réponse à l'époque, mais il vient d'être de passer en COMAPA, le 26 juin, et donc ces travaux d'espaces verts ont été confiés à l'entreprise Chapey et ils interviendront également à l'automne.

Et enfin, pour Perrecy, là aussi après les traitements lors d'une première phase des abords de la place de l'Église, il s'agit de travailler sur la place de la poterie de façon à lui donner une identité, à avoir un meilleur stationnement parce qu'il était quelque peu anarchique et donc de hiérarchiser et apaiser le les différents flux, de renouveler la végétation et puis, là aussi, de gérer les eaux de ruissellement et de désimperméabiliser les sols. La réunion préparatoire de travaux a eu lieu le 17 juin et le démarrage des travaux aura lieu ce lundi 30 juin, avec une fin programmée pour la fin du mois d'août, là aussi hors plantation. Voilà, ces éléments complémentaires que je voulais apporter, bien entendu que les maires des communes concernées ont en leur possession, mais qui intéressent l'ensemble du conseil.

M. le Président.- Merci pour ces précisions. C'est vrai que ces aménagements, on ne les passe pas en délibération. Donc c'est une décision et c'est important que notre collègue montre les investissements que fait la Communauté Urbaine sur toutes les communes. Parce que, tout à l'heure, je parlais des projets d'envergure, de projets structurants, de projets qui portent le territoire vers l'avenir. Mais il faut, à côté de ça, intervenir sur toutes les communes, l'ensemble des communes, de manière à gagner en attractivité, quelle que soit la taille de la commune. Je veux dire quand on aura fini ces 2 réalisations, nous aurons quasiment réalisé, je dis bien quasiment, il y a encore du travail chez Michel Chavot, notamment à Saint-Romain-sous-Gourdon, mais c'est en cours, mais nous aurons quasiment refait tous les bourgs des communes, tous les bourgs des communes, de manière qualitative, avec une bonne intégration urbanistique. Reste encore des travaux dans d'autres communes à réaliser, mais l'importance de travailler à tous les niveaux, à tous les niveaux, de manière à être un territoire globalement attractif au niveau résidentiel, c'est vrai, mais au niveau aussi qualité de vie. Et la qualité de vie, ça passe aussi par des aménagements urbains sur l'ensemble des communes, donc c'était important et je vous remercie de l'avoir souligné. Je sais que les maires sont plutôt satisfaits des travaux qui sont en cours et, bien entendu, à l'avenir, il faudra continuer en lien très proche avec les maires à continuer d'aménager, que ce soit les villes et les centralités autour des villes-centres et puis aussi les communes rurales bien entendu. Voilà, merci. Nous prenons acte donc des décisions qui ont été prises.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Observations : Prise d'acte.

3. Mission Animation Territoriale - Crédit d'un emploi permanent de Chargé de mission coopération / mutualisation avec les communes

4. Direction des Systèmes d'Information - Service applications et expérience utilisateurs - Suppression et création d'un emploi permanent

5. Direction de la Voirie Territorialisée - service ingénierie - suppression et création d'un emploi permanent

6. Direction de la Gestion des Déchets - Service ingénierie et contrats - Création d'un emploi permanent

7. Direction Aménagement Opérationnel - Création d'un emploi permanent de chargé de projets environnement

8. Direction Ecomusée - Service expositions - Création d'un emploi permanent de chargé de projet d'expositions

9. Direction des transports et de la mobilité - suppression et création d'un emploi permanent

10. Direction de la Gestion des Déchets - Renouvellement d'un contrat de projet

11. Direction de la Gestion des Déchets - Renouvellement d'un contrat de projet

12. Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service affaires juridiques, assurances et assemblées - création d'un emploi dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

13. Service développement territorial durable - Création d'un emploi non permanent de chargé de projet "Projet Alimentaire Territorial"

14. Direction de la Gestion des Déchets - création des emplois saisonniers 2025

15. Création de postes d'apprentis année 2025

16. Tableau des effectifs - Création d'emplois dans le cadre du processus d'avancements de grades et de promotion interne au titre de l'année 2025

M. le Président.- Nous avons ensuite toute une série de délibérations qui concernent les ressources humaines. Je l'évoquais dans mon propos liminaire, c'est pour ça que si vous me l'autorisez, je ne vais pas présenter les délibérations une par une. Elles concernent ce que je disais tout à l'heure, c'est à dire beaucoup de créations de postes. Il y a aussi des modifications, les postes d'apprentis notamment. Donc ça va de la délibération numéro 3 à la délibération numéro 16 avec le tableau des effectifs et ces modifications au sein de ce tableau, si vous ne vous voyez pas d'inconvénient, sauf si quelqu'un souhaite que j'individualise les votes, nous faisons un vote global sur l'ensemble des délibérations. Est-ce que certaines personnes souhaitent que j'individualise une délibération par rapport à une autre ? Non. Donc je mets l'ensemble aux voix. Est-ce que des personnes ne souhaitent pas voter ? S'abstiennent ? Sont contre ? Pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Mission Animation Territoriale - Création d'un emploi permanent de Chargé de mission coopération/mutualisation avec les communes

Le conseil décide :

- *De créer, à compter du 01/07/2025, au sein de la Mission Animation Territoriale un emploi à temps complet, de Chargé de mission coopération/mutualisation avec les communes à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant des catégories hiérarchiques B et A de la filière administrative sur les grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe et Attaché ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire ;*
- *De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus ;*
- *De mettre à jour le tableau des effectifs ;*
- *De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Direction des Systèmes d'Information - Service applications et expérience utilisateurs - Suppression et création d'un emploi permanent

Le conseil décide :

- *De supprimer, à compter du 01/07/2025, l'emploi permanent à temps complet, de Géomaticien à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant des catégories hiérarchiques B et A de la filière technique sur les grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien principal de 1^{ère} classe et ingénieur,*
- *De créer, à compter du 01/07/2025, au sein de la cellule applications et données du service applications et expérience utilisateurs de la DSI un emploi à temps complet, de responsable de la mission SIG, à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie B de la filière technique sur les grades de technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe et de la catégorie A de la filière technique sur le grade d'ingénieur,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire,*
- *De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus,*
- *De mettre à jour le tableau des effectifs ;*
- *De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.*

Observations : Adoption à l'unanimité

Direction de la Voirie Territorialisée - service ingénierie - suppression et création d'un emploi permanent

Le conseil décide :

- *De supprimer, à compter du 01/07/2025, l'emploi permanent à temps complet, d'opérateur topographe au sein de la cellule projets communaux et maintenance des ouvrages du service ingénierie de la Direction de la Voirie Territorialisée à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie C de la filière technique sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal,*
- *De créer, à compter du 01/07/2025, au sein de la cellule gestion domaniale du service ingénierie de la Direction de la Voirie Territorialisée un emploi à temps complet, d'instructeur de gestion domaniale, à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie C de la filière technique sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire ;*
- *De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus.*
- *De mettre à jour le tableau des effectifs ;*
- *De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;*

Observations : Adoption à l'unanimité

Direction de la Gestion des Déchets - Service ingénierie et contrats - Crédit d'un emploi permanent

Le conseil décide :

- *De créer un emploi permanent, à temps complet, de Chargé des politiques intercommunales de nettoiement au sein du service ingénierie et contrats de la Direction de la Gestion des Déchets à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la filière technique de catégorie B sur les grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien principal de 1^{ère} classe,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire,*
- *De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus,*
- *De mettre à jour le tableau des effectifs ;*
- *De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.*

Observations : Adoption à l'unanimité

Direction Aménagement Opérationnel - Crédit d'un emploi permanent de chargé de projets environnement

Le conseil décide :

- *De supprimer, à compter du 01/07/2025, l'emploi permanent à temps complet, d'opérateur topographe au sein de la cellule projets communaux et maintenance des ouvrages du service ingénierie de la Direction de la Voirie Territorialisée à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie C de la filière technique sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal,*
- *De créer, à compter du 01/07/2025, au sein de la cellule gestion domaniale du service ingénierie de la Direction de la Voirie Territorialisée un emploi à temps complet, d'instructeur de gestion domaniale, à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie C de la filière technique sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire ;*
- *De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus.*
- *De mettre à jour le tableau des effectifs ;*
- *De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;*

Observations : Adoption à l'unanimité

Direction Ecomusée - Service expositions - Crédit d'un emploi permanent de chargé de projet d'expositions

Le conseil décide :

- *De créer, à compter du 01/07/2025, au sein du service expositions de la direction de l'Ecomusée un emploi à temps complet, de Chargé(e) de projets d'expositions à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie A de la filière culturelle sur le grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire ;*
- *De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus ;*
- *De mettre à jour le tableau des effectifs ;*
- *De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.*

Observations : Adoption à l'unanimité

Direction des transports et de la mobilité - suppression et création d'un emploi permanent

Le conseil décide :

- *De supprimer, à compter du 01/07/2025, l'emploi non permanent à temps complet, de Chargé(e) de mission vélo/mobilités actives sur la base d'un contrat de projet à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie B des filières administrative et technique sur les grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe, technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien principal de 1^{ère} classe ;*
- *De créer, à compter du 01/07/2025, un emploi permanent à temps complet, de Chargé(e) de mission vélo/mobilités actives à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie B des filières administrative et technique sur les grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe, technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien principal de 1^{ère} classe ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire ;*
- *De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus.*
- *De mettre à jour le tableau des effectifs ;*
- *De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;*

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.
Observations : Adoption à l'unanimité

Direction de la Gestion des Déchets - Renouvellement d'un contrat de projet

Le conseil décide :

- De renouveler, à compter du 4 septembre 2025, le contrat de projet, emploi non permanent à temps complet, sur le poste de Conseiller en prévention et gestion des déchets – amélioration des collectes au sein du service prévention des déchets de la Direction de la Gestion des Déchets à raison de 35 heures hebdomadaires, au grade d'adjoint administratif, rémunéré par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif, pour une durée de un an renouvelable, par décision expresse, dans la limite de 4 ans.
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- De préciser que la rémunération sera fixée dans les conditions définies ci-dessus ;
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la présente décision.

Observations : Adoption à l'unanimité

Direction de la Gestion des Déchets - Renouvellement d'un contrat de projet

Le conseil décide :

- De renouveler, à compter du 4 septembre 2025, le contrat de projet, emploi non permanent à temps complet, sur le poste de Conseiller en prévention et gestion des déchets – amélioration des collectes au sein du service prévention des déchets de la Direction de la Gestion des Déchets à raison de 35 heures hebdomadaires, au grade d'adjoint administratif, rémunéré par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif, pour une durée de un an renouvelable, par décision expresse, dans la limite de 4 ans.
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- De préciser que la rémunération sera fixée dans les conditions définies ci-dessus ;
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la présente décision.

Observations : Adoption à l'unanimité

Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service affaires juridiques, assurances et assemblées - création d'un emploi dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Le conseil décide :

- De créer au sein du service affaires juridiques, assurances et assemblées de la direction des affaires juridiques et commande publique, un emploi non permanent à temps complet de juriste, emploi relevant de la catégorie A de la filière administrative sur le grade d'attaché territorial, pour une durée de 12 mois sur la base d'un contrat accroissement temporaire d'activité,
- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois ;
- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Observations : Adoption à l'unanimité

Service développement territorial durable - Cr éation d'un emploi non permanent de chargé de projet "Projet Alimentaire Territorial"

Le conseil décide :

- de créer, à compter du 01/07/2025, un emploi non permanent, à temps complet, de chargé de projet « Projet Alimentaire Territorial » à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie hiérarchique B des filières administrative et technique sur les grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe, technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien principal de 1^{ère} classe et de la catégorie hiérarchique A des filières administrative et technique sur les grades d'attaché et d'ingénieur afin de mener à bien le projet ci-dessus énoncé,
- d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans,
- de dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus,
- de mettre à jour le tableau des effectifs ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- d'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Observations : Adoption à l'unanimité

Direction de la Gestion des Déchets - création des emplois saisonniers 2025

Le conseil décide :

- De créer dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité 31 emplois non permanents à temps complet sous contrat à durée déterminée dont 27 emplois d'agents de collecte au sein du service collecte des déchets et 4 emplois d'agents de haut de quai au sein du service déchèteries de la Direction de la Gestion des Déchets calibré sur le grade d'adjoint technique territorial et répartis comme suit :
 - o 16 postes d'agent de collecte pour les secteurs nord et sud : période de juillet et août ;
 - o 4 postes d'agent de haut de quai pour les secteurs nord et sud : période de juillet et août ;
 - o 11 postes d'agent de collecte pour les secteurs nord et sud de 2 semaines en fin d'année, afin de faire face aux congés et de ne pas faire appel massivement à l'intérim ;
- D'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels à durée déterminée dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité,
- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus,
- De mettre à jour le tableau des effectifs,
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Observations : Adoption à l'unanimité

Cr éation de postes d'apprentis ann e 2025

Le conseil décide :

- D'approuver la création de 13 contrats d'apprentissage répartis comme suit :

Pôle/Direction/ Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
DG/MAT	1	Master 2 juriste des collectivités territoriales	1 an
DG/MESE	1	Master 1/2 IDET (Ingénierie du développement territorial) – Master Communication	2 ans

PR/DAJCP/Foncier	1	<i>Licence professionnelle AES – Licence professionnelle métiers du notariat</i>	<i>1 an</i>
PR/DSI/SAEU	1	<i>BAC +2 Gestionnaire en maintenance et support informatique</i>	<i>1 an</i>
PR/DRH	1	<i>Licence ou Master Gestion des ressources humaines – Licence professionnelle AES</i>	<i>1 an à 2 ans</i>
PAPT/Ecomusée/Expositions	1	<i>Master 2 Expographie Muséographie</i>	<i>1 an</i>
PAPT/DPD/Urbanisme réglementaire et prévisionnel	1	<i>Master 2 Urbanisme et Aménagement</i>	<i>1 an</i>
PAPT/DAO	1	<i>BUT Génie civil</i>	<i>3 ans</i>
PRP/DTM	1	<i>Master Transport et mobilité</i>	<i>1 à 2 ans</i>
PRP/DEA/Ingénierie	1	<i>BTSA Gestion et maîtrise de l'eau – BTS Métiers de l'eau</i>	<i>1 à 2 ans</i>
PRP/DEA/Assainissement	1	<i>BTSA Gestion et maîtrise de l'eau – BTS métiers de l'eau – Licence professionnelle Environnement spécialité eau</i>	<i>1 à 2 ans</i>
PRP/DVT/Ingénierie	1	<i>BTS Travaux publics – BUT Génie civil – Construction durable</i>	<i>2 à 3 ans</i>
PRP/DVT/Exploitation	1	<i>BTS Travaux publics – BTS Géomètre Topographe</i>	<i>2 ans</i>

- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment les contrats d'apprentissage, ainsi que les conventions conclues avec les organismes de formation.

Observations : Adoption à l'unanimité

Tableau des effectifs - Crédit d'emplois dans le cadre du processus d'avancements de grades et de promotion interne au titre de l'année 2025

- De créer les emplois suivants :

Filière technique :

Promotion interne :

Ingénieur : 1

Technicien : 1

Agent de maîtrise : 1

Avancements de grades :

Ingénieur principal : 1

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 3

- 2 au 01/07/2025
- 1 au 01/10/2025

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 11

- 5 à compter du 01/07/2025
- 1 à compter du 01/08/2025
- 1 à compter du 01/09/2025
- 1 à compter du 01/10/2025
- 2 à compter du 01/11/2025
- 1 à compter du 01/12/2025

Filière administrative :

Promotion interne :

Attaché : 1

Rédacteur principal de 2^{ème} classe : 1

Avancements de grades :

Rédacteur principal de 2^{ème} classe : 2

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 3

Filière culturelle :

Promotion interne :

Assistant de conservation du patrimoine : 1

Avancements de grades :

Assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe : 1

Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe : 1

- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité

II – QUESTIONS FINANCIERES

1. Compte administratif 2024 - Budget Principal - Modification de la maquette budgétaire

M. le Président.- Nous passons maintenant aux questions financières. Alors, comme Daniel MEUNIER, premier vice-président en charge notamment du budget et des finances, est absent, j'ai demandé à la 2^{ème} vice-présidente de le remplacer pour présenter tous les sujets qu'il devait présenter, et notamment les sujets liés aux finances. Il y a d'abord le compte administratif. Je vais sortir quelques instants et je reviendrai ensuite.

Mme Evelyne COUILLET.- Oui, cela va être assez rapide puisqu'il s'agit de la modification de la maquette du compte administratif du budget principal. Suite à une erreur matérielle dans la présentation du compte administratif relative à l'état de notre dette, nous avons intégré à tort l'emprunt de 2 000 000 d'euros contracté en 2024 et qui ne sera versé qu'en 2025. Notre capital dû s'élève donc à 76,5 millions d'euros et la maquette budgétaire s'en trouve donc rectifiée. Cela n'impacte ni les réalisations effectives en 2024, tant en dépenses qu'en recettes, ni la reprise des résultats constatés. Est-ce qu'il y a des questions sur cette modification matérielle ? Des abstentions ? Des personnes qui ne participent pas au vote ? Contre ? Pour ? Merci, c'est bon pour vous ? Et on peut rappeler le Président en espérant qu'il n'est pas allé trop loin parce que...

Compte administratif 2024 - Budget Principal - Modification de la maquette budgétaire

Le conseil décide :

- D'annuler et de remplacer la maquette budgétaire annexée au compte administratif 2024 du budget principal par celle annexée à la présente délibération.

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote Adoption à l'unanimité.

2. Budget Principal - Vote d'une décision modificative

3. Budget Eau - Vote d'une décision modificative

4. Budget Assainissement - Vote d'une décision modificative

5. Budget ZAEC - Vote d'une décision modificative

6. Budget Lotissement - Vote d'une décision modificative

7. Budget Transports - Vote d'une décision modificative

M. le Président.- Alors nous avons ensuite plusieurs décisions modificatives qui concernent plusieurs budgets. Je vais laisser Évelyne COUILLEROT les présenter les uns à la suite des autres et puis nous passerons au vote ensuite.

Mme Evelyne COUILLEROT.- Alors tout d'abord, concernant le budget principal, les différentes modifications tant en fonctionnement qu'en investissement sont détaillées dans le rapport et viennent étayer pour certaines d'entre elles, les décisions qui suivent. En fonctionnement pour un montant de 442 735 €, des subventions à divers organismes, des recettes de fiscalité locale. En investissement pour un montant de 921 000 €. On y retrouve entre autres, une recette de 189 500 € de la Région pour la requalification du site Harfleur, des subventions de l'Agence de l'eau et des fonds européens pour la défense des milieux sensibles, des dépenses de 110 372 € pour la rénovation de terrain et du gymnase des Epointots abondés par une subvention du Département de 75 580 €. Ensuite, concernant le budget eau en fonctionnement pour 340 000 €, il s'agit principalement de constitution de provisions pour 200 000 € dans le cadre de risque d'irrécouvrabilité. En investissement pour 100 000 €, des compléments pour les travaux sur les barrages et captages, la rénovation des réseaux d'eau et des usines d'eau potable. Ensuite, concernant le budget assainissement en fonctionnement pour 168 300 €, il s'agit essentiellement de reprise de provision pour les risques d'irrécouvrabilité et en investissement essentiellement un ajustement de la dotation pour 2026 de 700 000 €. Dans le cadre de l'important projet de Framatome sur le budget transport, les décisions modificatives... enfin, cette décision est d'un montant équilibré de 43 000 € et elle n'est le fruit que de régularisation comptable entre dotation de contrat de prestation et de régularisation de facture. Pour le budget lotissement, cette décision pardon modificative de 4 000 € fait suite à l'acquisition de terrain à la commune de Saint-Symphorien-de-Marmagne. Enfin sur le budget Zone artisanale et économique, cette décision modificative d'un montant de 115 000 € concerne le transfert de parcelle du budget principal sur les zones Harfleur et Chanliau, Feu de verse. Pour des implantations économiques et industrielles, voilà présent. Ensuite, ce seront les AP/CP.

M. le Président.- Entendu. Sur le vote des décisions modificatives Transport, ça a été fait ? Je n'ai pas entendu.

Mme Evelyne COUILLEROT.- Oui.

M. le Président.- Ok, et donc après il y a les AP/CP très bien. Est-ce qu'il y a des questions sur ces décisions modificatives ? Non. Est-ce qu'il va y avoir des votes différents selon le budget ? Non. Donc je mets aux voix toutes les décisions modificatives d'un seul coup, puisqu'elle n'a pas de demande d'individualisation, ce qui gagnera du temps. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Donc j'ai une voix à gauche contre toutes les décisions modificatives. Pour ? Je vous remercie.

Budget Principal - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*
- Observations : Adoption à la majorité.*

Budget Eau - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*
Observations : Adoption à la majorité.

Budget Assainissement - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe Assainissement collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*
Observations : Adoption à la majorité.

Budget ZAEC - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget ZA Économique et Commerciale, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*
Observations : Adoption à la majorité.

Budget Lotissement - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe Lotissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*
Observations : Adoption à la majorité.

Budget Transports - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget transports, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*
Observations : Adoption à la majorité.

8. Mise à jour des AP/CP

M. le Président.- AP/CP cette fois. Évelyne COUILLORET toujours.

Mme Evelyne COUILLORET.- Alors c'est une mise à jour des AP/CP comme nous en avons régulièrement et cette mise à jour des échéanciers des crédits de paiement émane de l'évolution des différentes opérations. Les modifications apparaissent en rouge dans les tableaux et concernent dans le budget principal, les travaux d'eaux pluviales, la Recyclerie, les ouvrages d'art et les aménagements de proximité ainsi que le Fonds de concours des chemins ruraux. Pour le budget assainissement collectif, les travaux, cela concerne les travaux sur les usines de dépollution et les réseaux d'eaux usées. Et pour le budget eau potable, les travaux sur les barrages et captages ainsi que la protection des ressources. Voilà Président.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Des demandes d'intervention ? Non donc je mets aux voix l'AP/CP. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Unanimité. Merci.

Mise à jour des AP/CP

Le conseil décide :

- *D'approuver l'ensemble des ajustements présentés dans le rapport et figurant dans le tableau joint au présent rapport de certaines autorisations de programme.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

9. Association des Lieutenants de Louveterie de Saône-et-Loire - Attribution d'une subvention

M. le Président.- Une subvention cette fois à l'association des lieutenants de Louveterie ou Louvèterie, je ne sais pas comment on dit.

Mme Evelyne COUILLOT.- Louveterie. Non louvèterie. Oui, louveterie. Bon, je ne le redis pas. Alors ces lieutenants, pardon, sont nommés tous les 5 ans par le préfet et exercent des missions de régulation des animaux causant des dégâts et organisent chasse et battue administrative. Ce sont 276 interventions en 2024. C'est en progression constante, ce qui nécessite le recrutement sur le département de 8 lieutenants supplémentaires. À ses fins, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 5 000 € au titre de l'année 2025.

M. le Président.- Très bien. Est-ce qu'il y a des élus qui sont éventuellement dans un conflit d'intérêt avec cette association ? Parce qu'on n'en a pas identifié, mais peut-être ? Non, il n'y en a pas, très bien. Donc est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur cette subvention ? Non. Alors je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité. Merci.

Association des Lieutenants de Louveterie de Saône-et-Loire - Attribution d'une subvention

Le conseil décide :

- *De verser à l'association des Lieutenants de Louveterie de Saône-et-Loire une subvention exceptionnelle de 5 000 € en fonctionnement.*
- *A prélever cette somme sur la ligne correspondante au budget de la Communauté Urbaine.*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1. LE CREUSOT - îlot Jean Jaurès - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt

M. le Président.- Développement urbain îlot Jean Jaurès, le lancement d'appel à manifestation d'intérêt. Evelyne COUILLOT toujours.

Mme Evelyne COUILLOT.- Oui, dans le cadre du programme Action Cœur de ville dans lequel est inscrit la ville du Creusot et de l'opération de revitalisation du territoire ORT, porté par la Communauté, nous souhaitons relancer l'aménagement de l'îlot Jean Jaurès, ancien site du lycée Léon Blum, qui a été démolie en 2024. Ce lieu est très important puisqu'il est situé à la jonction de plusieurs quartiers et à proximité immédiate du site hub&go. Cet îlot constitue un levier stratégique pour la revitalisation du centre-ville.

La précédente consultation avait été organisée en 2019. Elle avait abouti pendant un temps, puisqu'il y avait un promoteur qui s'était prononcé et déclaré intéressé en 2019, mais avec la crise du COVID et bien, au final, il n'a pas donné suite et la proposition ne s'est pas faite. Et donc, aujourd'hui, nous voulons relancer un appel à manifestation d'intérêt afin de requalifier cette ancienne friche scolaire de 7162 m².

Alors le site va être découpé en plusieurs lots à commercialiser progressivement. Et il vise à accueillir un nouveau quartier mixte, attractif et durable en favorisant l'intensité urbaine, la mixité fonctionnelle et la transition écologique. Donc, à travers ce projet, il s'agit de proposer des logements adaptés aux nouveaux actifs avec une

diversité de typologie, prioritairement pardon, en accession et en location libre. Créer un quartier vivant et intégrer au tissu urbain qui l'entoure avec éventuellement des commerces et des services en rez-de-chaussée. Et puis développer des formes architecturales innovantes et respectueuses de l'environnement. Il s'agira également de favoriser les mobilités actives et de proposer un espace public de qualité avec un traitement paysager. Et pour ce faire donc, il vous est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt un AMI à destination d'opérateurs immobiliers ou de groupements afin de retenir une ou plusieurs propositions répondant aux attentes programmatiques, environnementales, architecturales et économiques de la collectivité.

Alors vous avez dans le rapport le calendrier prévisionnel. Suite à ce conseil, la publication de l'AMI sera faite. La remise des dossiers et des candidatures par les candidats est prévue au plus tard le 12 septembre 2025. Un jury de sélection aura lieu à la fin du mois de septembre, début octobre. Il aura à se prononcer sur les dossiers reçus et retenus avec 4 orientations et 4 notations. La première, c'est la qualité de la conception urbaine, architecturale et paysagère pour 35%. La 2^{ème}, la pertinence de l'analyse du site et des enjeux du projet pour 20%. Troisièmement, la cohérence avec les objectifs stratégiques et territoriaux de la Communauté pour 20%. Et puis enfin la faisabilité opérationnelle et économique du projet pour 25%. L'objectif ensuite étant de signer les compromis de vente à l'automne 2025. Vous avez en annexe le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt ainsi que la fiche technique du site qui sont annexés. La sélection des opérateurs se fera lot par lot, un opérateur ou un groupement d'opérateurs pouvant faire une offre sur un lot ou sur plusieurs lots. Vous avez également dans le règlement de l'AMI la composition du jury ainsi que l'ensemble des éléments nécessaires.

Il est donc demandé aujourd'hui d'approver le lancement de cet AMI, le règlement et la fiche technique annexée, d'autoriser à titre préalable le Président en qualité de président du jury de sélection à désigner les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt et d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cet appel à manifestation d'intérêt.

M. le Président.- Merci. Prise de parole avant que je mette au vote ? Oui Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui, je souhaite intervenir sur cette délibération qui, comme vous l'avez rappelé en fait, est une 2^{ème} chance de donner à cet espace, puisqu'une première délibération avait engagé les choses en 2019. Alors bon, je dois dire qu'effectivement, il faut reprendre sa respiration quand on lit le début de ses présentations en matière d'urbanisme, parce que : un quartier mixte, attractif et durable qui favorise l'intensité urbaine, la mixité fonctionnelle, la transition écologique et qui s'inscrit dans une logique de co-construction. Je crois que ce type de verbiage à la limite du compréhensible, il est toujours finalement très difficile de commenter et de juger si le projet va être bon ou pas puisque tellement ça ne veut rien dire. Donc je me suis attaché plutôt à regarder ce qu'étaient les 4 objectifs que vous détailliez, à savoir : proposer des logements aux nouveaux actifs, créer un quartier vivant avec l'implantation de commerces et de services en rez-de-chaussée, les formats architecturales innovantes et les mobilités douces. On est au Creusot, d'ailleurs sur la CUCM, mais au Creusot effectivement, face à cet enjeu d'accueillir sur la ville, les actifs. Je rappelle que le dernier rapport de Pôle emploi présente un solde migratoire positif de 1667 personnes par jour qui viennent sur le territoire creusotin en plus sans y vivre. Et si l'on exclut les bassins d'emploi de la CUCM, c'est à peu près 800. Ça veut dire qu'il y a une captation d'actifs qui n'est pas faite sur le territoire du Creusot et la délibération qui vise à attirer ces nouveaux actifs, on ne peut que rejoindre cet objectif. Mais comment imaginer qu'on puisse atteindre ces objectifs-là en proposant la requalification de cet îlot avec dans les critères essentiels l'implantation de commerces et de services en rez-de-chaussée, c'est à dire ce qui a été essayé il y a 15 ans un peu partout en France, ce qu'on a appelé les écoquartiers, allez voir un petit peu ce que sont devenus ces écoquartiers, c'est à dire des rez-de-chaussée vides et les appartements au-dessus dont la valeur a souvent perdu 30 ou 50%. Et puis ce type de proposition ne répond aucune logique quant à l'organisation de l'urbanisme commercial d'une ville. Nous sommes sur un territoire où vous avez choisi pendant ce mandat, je l'ai rappelé la dernière fois, de créer une nouvelle zone commerciale à Harfleur et où vous avez décidé de taxer les propriétaires qui disposeraient d'un pas de porte, d'un local commercial qui ne serait pas loué depuis plus de 2 ans et sur l'espace de l'îlot Jaurès, on est entre la rue Jaurès et la route de Montcenis, c'est à dire un endroit où à peu près tous les commerces se sont... ont malheureusement fermé ou se sont vidés en 15 ans. Et vous nous dites ce soir, et bien notre objectif c'est de recréer des cellules commerciales nouvelles. Je pense qu'on va complètement à l'inverse et à rebours de ce qu'il faudrait faire. Je dirais même que, au vu du constat pour qui se promène ou vit dans ce quartier et qu'il lirait cette délibération juste après, il se dirait, mais on est chez les fous là. C'est à dire qu'on propose quelque chose sans tenir compte absolument de l'existant. Et puis moi je veux bien qu'on demande et c'est encore heureux, c'est le minimum qu'il y ait des formes architecturales. Alors innovantes et respectueuses dans l'environnement en tout cas des formules architecturales qui s'intègrent au quartier. Mais encore aurait-il fallu traiter le quartier de cette façon-là. Il y a eu d'un côté le site technopolitain qui n'a pas touché alors hormis l'indispensable ajout de lampes à drapeaux, la façade du lycée Jaurès

d'un côté et de l'autre côté... on a, enfin vous avez choisi, de raser la plus vieille école du Creusot au cours du mandat. Et donc on nous dit maintenant qu'il faudrait mettre des formes architecturales innovantes au milieu. On voit bien que tout ça est fait de bric et de broc, au coup par coup, et qu'il n'y a aucune volonté d'organisation cohérente de la ville. Et puis pour l'accueil de ces actifs, plus que proposer des logements, ce n'est pas parce qu'on propose des logements que tout d'un coup, des gens qui travaillent au Creusot, singulièrement sur le site industriel, vont avoir envie massivement de s'installer en ville. Ils ont envie de s'installer en ville s'ils ont le sentiment qu'il y a une organisation d'un centre-ville qui soit correct, en tout cas qui soit dynamique, qu'il y a une organisation de quartier, de vie de quartier qu'ils comprennent. Et sur cet espace, c'est plutôt la place Schneider qu'il eut fallu traiter bien différemment de ce que vous avez choisi de faire, c'est à dire de supprimer la place et éventuellement la place Bozu qui est juste à côté de l'île de Jaurès qu'il aurait fallu commencer par traiter pour donner envie à des gens pourquoi pas de s'installer dans l'existant, de construire en tout cas de répondre favorablement à ce type de d'appel à manifestation d'intérêt. Mais si on ne traite pas les choses en donnant d'abord envie aux à ceux qui travaillent ici ou qui y passent de s'y installer. Et ensuite on crée les logements, et bien on prend le problème à l'envers et on arrive exactement à la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui, c'est à dire malgré le site industriel, malgré les emplois, une baisse continue de la population sur l'agglomération creusotine et évidemment sur le territoire de la ville du Creusot. Et puis des projets de logement qui sur 6 ans en fait ne sont que des projets portés par l'OPAC ou les organismes de logements sociaux. Donc cette délibération, bon derrière ces verbes qui se veulent très en phase avec l'air du temps, les mobilités douces, les espaces partagés ou la co-construction ou je ne sais quoi encore... et bien, finalement, elle passe à côté de la question essentielle qui devrait nous travailler aujourd'hui : Comment les 1667 travailleurs qui travaillent au Creusot mais qui n'y vivent pas, comment on fait pour les retenir ici, pour leur donner envie d'y vivre ? Et pour cela, il faut d'abord, créer des espaces de vie où ils ont envie de se retrouver plutôt que de proposer, comme il y a 20 ou 25 ans, des logements avec des commerces en dessous. C'est d'ailleurs le logement avec le commerce en dessous, une vision très singulière et très mercantile d'ailleurs de la façon dont les gens devraient vivre sans se déplacer et en restant exactement où ils se trouvent. Il y a d'ailleurs - je vous conseille d'aller le visiter - un essai qui a été réalisé de ce type de quartier vivant et intégré au tissu urbain, ce sont les rues piétonnes qui se trouvent à quelques mètres dont on voit aujourd'hui la réussite et en termes d'habitat et en termes de commerce malheureusement. Donc, je voterai évidemment, comme je l'avais exprimé la fois précédente, contre cette délibération qui me semble être échec dans la façon dont on appréhende les, problématiques de la ville. Il y a quelques années, vous avez choisi de sortir les plus jeunes de la ville en transférant l'entièreté du lycée à la Chaume. Aujourd'hui, vous choisissez de remplacer cela, en tout cas de proposer de remplacer ça par un projet qui est en décalage complet avec la façon dont les gens expriment par leur absence... dont ils expriment la façon dont ils voudraient pardon vivre dans une ville et donc vivre au Creusot. Et la délibération qui suit, qui est beaucoup moins avancée puisque c'est uniquement la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage pour la destruction, je crains qu'elle ne suive la même direction c'est à dire qu'on va détruire à l'entrée de la rue Foch, ce qu'on appelle... ce que vous nommez un îlot urbain dégradé, sans vraiment savoir ce qu'on fera derrière. Et je crois que ces travailleurs au Creusot, ces futurs habitants, nous l'espérons tous, et bien il faut leur donner une vision claire de la façon dont on envisage la ville et surtout la vie dans la ville et pas simplement leur dire on va créer des logements et demain vous aurez tous très envie de venir. C'est une stratégie qui est en échec depuis des années maintenant.

M. le Président.- Évelyne COUILLOT.

Mme Evelyne COUILLOT.- Oui, merci Président, juste quelques éléments... Ce que je constate surtout, c'est que ce n'est certainement pas avec les propos que vous venez de tenir qu'on peut donner envie de venir sur notre Communauté Urbaine. C'est en étant volontariste, en essayant d'avancer et non pas en critiquant tout et en étant négatif à longueur de propos. Des propos dont je reconnaissais la constance d'ailleurs, c'est toujours les mêmes.

Il y en a un quand même que je voudrais relever. C'est le début de vos propos. Quand vous parlez de verbiage, je pense que les services qui ont tenu la plume apprécieront. À un moment donné il faut savoir que nous travaillons mais nous travaillons aussi avec des équipes et qu'il est souhaitable quand même que vos propos restent respectueux vis-à-vis d'eux.

Deuxièmement, je dirais que vous n'avez pas lu le règlement parce que les éléments que vous apportez, effectivement, vous vous êtes arrêté au rapport ou visiblement vous n'avez pas tout compris. Lorsque vous lisez le règlement, vous voyez qu'effectivement nous avons 3 lots mais un lot je dirais quasiment prioritaire qui est le lot 1 puisque nous souhaitons et c'est clairement annoncé commencer par la partie Est de l'ensemble de ce foncier. Et sur le lot 1, il est bien précisé que ce programme lorsque nous parlons d'offres en rez-de-chaussée et notamment en l'occurrence d'offres de services de santé en rez-de-chaussée, et bien ce programme se travaille avec des investisseurs locaux. Il ne s'agit pas de partir dans des éléments vaseux, sulfureux comme vous les évoquez, mais

d'un travail de fond avec des investisseurs locaux qui eux croient en notre ville, qui eux ont envie de développer leur activité et de venir s'installer sur cet espace. Et d'ailleurs, pour aller plus loin, ils seront même associés au jury de sélection. Donc vous voyez, nous ne partons pas de rien. Un travail a été largement fait et nous espérons que, notamment sur cette première partie, nous aboutirons.

Et puis ensuite, et tant mieux si les 2 et 3 viennent en même temps. Mais s'ils viennent ensuite, et bien les choses se feront au fur et à mesure. Et notre expérience nous fait voir que lorsque... le plus dur c'est de commencer une opération, lorsqu'une opération démarre, qu'elle est visible, qu'elle est attractive, intéressante, qu'elle fonctionne et bien la suite vient et on peut se dire que dans la mesure où un premier lot pour avoir une implantation et bien la suite viendra. Et puis oui, c'est vrai, nous sommes un peu fous parce que, l'autre mot que vous avez employé, parce que tout simplement nous avons de l'ambition pour notre territoire. Nous ne sommes pas uniquement, comme je disais dans votre posture critique et quelque peu désemparée quelque part parce que je n'ai entendu aucune proposition. Nous sommes un peu fous parce que nous croyons à l'ensemble de ce quartier qui est extrêmement modifié de façon cohérente avec hub&go, et si vous étiez venus aux différentes manifestations qui ont eu lieu, vous auriez vu à quel point c'est une fourmilière d'idées, d'innovations et à quel point ce site est important pour l'ensemble de la Communauté Urbaine, avec effectivement une résidence senior qui se construit à proximité. Et puis une place Schneider pas très loin pour laquelle je n'ai toujours pas compris ce que vous vouliez faire, si ce n'est que ce que nous faisons ne vous convient pas, mais heureusement, elle convient à beaucoup d'autres personnes. Et puis entre l'ensemble de ces lieux, et bien effectivement il faudra une cohérence architecturale, une capacité à se déplacer et bien, je vais vous le dire autrement que mobilités actives : à pied, en vélo... Voilà comment maintenant les nouveaux travailleurs ont envie de se déplacer, c'est à dire sans prendre leur voiture et de façon à créer des liens dans l'ensemble du quartier. Et puis bien entendu, quand on parle de bâtiment écologique, je crois qu'aujourd'hui ça s'impose à tous. On l'écrit, mais c'est tellement évident quand on voit les températures auxquelles on est exposé, que la végétalisation, que la qualité du bâtiment pour avoir un confort aussi bien en hiver qu'en été, aujourd'hui, c'est quelque chose qui s'impose à tous. Donc voilà les quelques éléments de réponse que je voulais apporter, Président.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non. Moi je vais compléter un petit peu ce que vient de dire Évelyne COUILLORET quand même. Ça me paraît important. D'abord, je remercie Monsieur LANDRE pour son intervention, toujours très concise et précise, pour expliquer ce qu'il explique à chaque fois que nous portons un projet, c'est à dire que c'est n'importe quoi. Mais ça, ça me rassure si vous voulez. Ça me rassure énormément quand vous dites qu'on fait n'importe quoi. Et que bien entendu, nous n'avons pas de vision, ou en tout cas que la vision que nous avons n'est pas une vision qui est juste et que bien entendu la vôtre est la vision qui est juste. Mais encore faut-il savoir quelle est votre vision, ce que nous n'avons toujours pas compris je pense ici. Ça me rassure parce que sur les projets que nous avons portés récemment, vous teniez le même discours et le résultat est tout autre de ce que vous aviez dit.

Je vais donner un exemple hub&go. Vous aviez à l'époque qualifié hub&go d'espace, de grand espace coworking et de petites pépinières d'entreprises. Je pense que vous n'y avez pas mis les pieds. Ce qui, pour un élu communautaire, montre aussi le dédain que vous pouvez avoir sur les projets qui se portent, qu'on soit d'accord ou pas d'ailleurs. Mais c'est vrai pour les manifestations, c'est vrai pour tout, c'est à dire vous ne constatez pas et donc vous critiquez sans connaître vraiment ce qui se passe. Par exemple, je prends l'exemple de hub&go parce que c'est le plus récent, parce que si vous y étiez allé, je pense que vous n'oseriez pas dire ça, vous n'oseriez pas dire ça. Et ce que j'évoquais tout à l'heure dans mon propos liminaire en est la parfaite démonstration. Donc vous continuez d'être un bel ambassadeur du territoire, magnifique, qui fait que quand on vous écoute, on a très envie de venir ici. Alors heureusement, dans cette salle, il y a tout le reste de cette Assemblée qui pour le coup sont de beaux ambassadeurs du territoire. Donc je ne suis pas inquiet du tout. D'autant que votre voix, Monsieur LANDRE, porte très peu. Heureusement. Si elle porte peu, il faut vous interroger aussi, mais c'est un autre sujet.

Mais il y a des choses que je ne peux pas laisser dire. Vous commencez toujours par dire : baisse de la population, fuite des habitants, *et cætera*. Je vous ai donné des chiffres récemment, des chiffres de l'Insee. Qui est votre Bible. C'est votre Bible, l'Insee, la Chambre régionale des comptes et l'Insee, ce sont vos livres de chevet. Vous avez les chiffres de l'Insee qui démontrent que le territoire communautaire est le territoire dans le département où les actifs résident le plus sur la Communauté Urbaine, plus que le Grand Chalon. Nous sommes à 87% d'actifs qui résident sur le territoire. Alors vous allez me dire, ce n'est pas 100%, non ce n'est pas 100%, je suis d'accord et on fait le maximum pour arriver à 100%, si un jour c'est possible. 87% territoire du Grand Chalon est à 73 mais c'est quand même mieux au Grand Chalon. Et puis c'est mieux ailleurs, dans d'autres territoires. L'herbe est beaucoup plus verte, ils font beaucoup mieux ailleurs. Sauf que la vérité ce n'est pas ça. La vérité, c'est que les personnes qui travaillent ici vivent ici. Mais, par contre, notre objectif et là pour le coup c'est assez positif ce que vous avez dit puisque vous avez dit mais il y a des personnes qui viennent travailler là vous avez donné un chiffre qui est juste pour le coup

qu'on ne capte pas encore. Bah oui, c'est toute l'ambition qu'on porte, c'est justement toute l'ambition qu'on porte. Mais bon pour le moment on ne s'est pas trop mal débrouillé quand même. Quand on regarde les chiffres avec les autres territoires et les fameux chiffres de l'Insee que moi-même je conteste parfois, vous l'avez remarqué, mais pas vous. Et donc, notre objectif, il est là, il est de continuer et de pouvoir capter.

Alors l'îlot, en question, l'îlot Jaurès, vous remontez à 30 ans, il s'est passé des choses depuis 30 ans contrairement à ce que vous dites. Il s'est quand même passé pas des choses anodines quand même en matière de réindustrialisation. Vous prenez toujours le soin de dire qu'on n'y est pour rien, mais si on y est pour quelque chose quand même, collectivement depuis 30 ans. Et donc aujourd'hui et bien il s'est passé des choses sur ce secteur de ville où effectivement il y a un Technopôle avec énormément de personnes qui y travaillent. On a une résidence Domitius à côté avec 150 logements. On a tout un secteur qui est en train de se ré-urbaniser. La place Schneider. Vous dites, vous avez supprimé la place. Enfin arrêtez ! On a supprimé un parking, Monsieur, on n'a pas supprimé une place. On est en train de faire une place à la place d'un parking. Ce n'est pas la même chose. Donc on redonne de l'attractivité avec une place. Il y a l'UIMM qui installe son centre de formation et son école de production. Donc il y a tout un espace-là qui est en train de se reconstruire petit à petit et même assez vite. Ce qui nous donne à penser qu'effectivement sur l'îlot Jaurès, on peut faire un mix avec à la fois du commerce. On n'a pas dit quel type de commerce. On a une petite idée du service et puis des logements. Mais ça, vous le verrez plus tard, parce qu'aujourd'hui il est prématûr d'en parler. Donc nous sommes vraiment dans ce que nous souhaitons en termes d'attractivité pour les actifs.

Vous évoquez là aussi, de manière, je trouve, très péjorative, toutes les opérations de logement que nous avons lancées sur la Communauté Urbaine avec des bailleurs sociaux. Le président de l'Opac qui est là appréciera. Il n'y a pas que l'Opac. Savez-vous que 73% des Français sont éligibles aux logements sociaux et dans ces 73% la grande majorité sont des actifs ? Eh bien oui, nous lançons plusieurs opérations de logements sociaux, parce qu'une grande majorité des Français bénéficient de logements qu'on appelle plus sociaux maintenant, mais plutôt abordables, ce que je trouve plutôt pas mal. Ce que je trouve plutôt pas mal. Et donc il faut renforcer de manière qualitative ce type de logement et à la fois apporter des logements pour d'autres actifs qui eux n'en bénéficient pas. Savez-vous par exemple Monsieur LANDRE, vous qui êtes en lien avec les milieux économiques, savez-vous par exemple aujourd'hui que les entreprises passent des contrats avec les grosses agences pour faire des baux pour loger leurs actifs ? Les gens qui viennent travailler ? Non, vous ne le savez pas, c'est étonnant, c'est étonnant. Et bien aujourd'hui vous avez des entreprises qui louent 15, 20 logements à des agences pour pouvoir héberger leurs actifs. Donc nous travaillons avec eux pour qu'ils ne soient plus obligés de le faire et qu'ils puissent trouver des logements. Mais en tout cas ils le font. Et donc la méconnaissance que vous avez à la fois du tissu économique, à la fois du tissu urbain. Je n'oublierai pas que vous avez quand même osé dire que la future crèche au Creusot n'était pas en centre-ville, n'était pas en cœur de ville. Alors j'aimerais bien savoir où est le cœur de ville ? Vous ne m'avez jamais répondu, mais ce n'est pas grave. Mais quand vous mettez une écolo-crèche en termes de service public au plus près des industries, si ça ce n'est pas répondre à un service en plein cœur de ville, je me demande ce que c'est. Bref, je pourrais continuer la liste vraiment non exhaustive de ce que vous pouvez dire à certains moments pour démontrer que oui, je suis complètement rassuré avec vos propos. Je pense que nous faisons ce qu'il faut. Le jour où vous serez d'accord avec ce qu'on fera, je m'inquièterai un petit peu, mais là je suis complètement rassuré.

Voilà, je vais mettre aux voix la délibération concernant l'îlot Jaurès. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ? j'ai bien compris qu'il y en avait une. Pour ? Je vous remercie.

LE CREUSOT - Ilot Jean Jaurès - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt

Le conseil décide :

- *D'approuver le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à l'aménagement de l'îlot Jean-Jaurès ;*
- *D'approuver le règlement et la fiche technique annexés à la présente délibération ;*
- *D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président, en qualité de Président du jury de sélection, à désigner les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cet appel à manifestation d'intérêt.*

Observations : Adoption à la majorité.

2. LE CREUSOT- Ilot urbain dégradé phase 1 - Conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique

M. le Président.- Alors on enchaîne avec cette fois-ci, toujours, ce sera plus court je pense, l'îlot urbain dégradé avec une convention de maîtrise d'ouvrage.

Mme Evelyne COUILLOT.- Voilà, il s'agit simplement de conclure une convention de maîtrise d'ouvrage unique puisque dans le cadre de l'opération sur l'îlot urbain dégradé Foch, il convient de démolir certains bâtis qui sont en très, très mauvais état et de façon à rendre le secteur attractif pour un futur promoteur. Et certaines parcelles appartiennent à la Communauté et d'autres appartiennent à la ville du Creusot. Dans un souci de cohérence et pour coordonner les interventions, nous souhaitons effectivement avoir un seul maître d'ouvrage pour l'ensemble des prestations de désamiantage et de déconstruction. L'intervention de la Communauté sera encadrée par une convention de maîtrise d'ouvrage unique que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui. La commune du Creusot, bien entendu, prendra en charge financièrement les travaux qui la concerne. Le coût total de ces travaux à ce jour est de 315 740,78 € hors taxe, soit 378 888,94 € TTC et le marché est décomposé en 2 tranches, une tranche ferme qui concerne la Communauté Urbaine et une tranche optionnelle qui concerne la ville du Creusot. Donc nous vous demandons d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique, d'autoriser le Président à signer la convention, d'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant et d'imputer les recettes aux lignes du budget également correspondant.

M. le Président.- Merci. Des prises de parole ? Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui, là, comme nous sommes moins avancés, ça sera la continuité du débat qu'on a eu juste avant. J'espère qu'il pourra y avoir un projet qui prendra en compte les enjeux que je viens de dire parce que je passe sur vos propos, sur le vaseux, sur qui est présent à tel événement ou pas. Si vous voulez, je vous donnerai mon agenda complet. C'est sûr que moi je n'ai pas besoin de 20 000 € par an pour les dépenser en frais de représentation, mais j'essaie d'être présent à l'ensemble des événements publics ou privés sur le territoire communautaire.

M. le Président.- On n'assiste pas aux mêmes, je ne vous vois pas.

M. Charles LANDRE.- Mais si vous voulez peut-être que vous avez accès à des restaurants auxquels je n'ai pas accès.

M. le Président.- Ah oui, c'est vrai vous avez raison

M. Charles LANDRE.- Je ne sais pas...

M. le Président.- Vous avez raison.

M. Charles LANDRE.- En attendant, ce qui est public, j'y suis. Mais vous voyez le type de remarque que vous avez fait, ça montre vraiment le niveau du débat, parce que vous n'êtes pas allé sur le fond. Sur le fond, vous avez choisi effectivement d'utiliser alors les chiffres de l'Insee - c'est formidable - alors maintenant qu'ils iraient dans votre sens, vous les utilisez, alors que vous passez votre temps à faire des conférences de presse pour les critiquer. Ce que je dis : vous allez sur les chiffres - et je ne conteste ni les chiffres de l'Insee, ni ceux de Pôle emploi, ni ceux de la Chambre régionale des comptes - je pense qu'on a la chance d'être dans un pays où on a des outils qui doivent aider, guider, et aider à l'action publique. Ce que je disais, c'est qu'il y a un problème. Chaque territoire a ses problèmes. Ici nous ne captions suffisamment les gens qui travaillent. Oui, il y a des gens de façon importante sur le territoire de la Communauté Urbaine qui vivent ici et qui travaillent ici. Mais il ne vous aura pas échappé qu'il y a aussi selon les territoires, des questions et des problématiques de mobilité qui fait que plus vous êtes dans un territoire rural, plus normalement vous avez tendance à y vivre. En tout cas quand ce sont des territoires très reculés. Nous la problématique que nous avons, contrairement au Grand Châlons, contrairement aux autres collectivités qui nous entourent, c'est que les travailleurs qui viennent sur le socle industriel pour 1667 d'entre eux, si on prend l'échelle communautaire, pour 800 sur le territoire du Creusot, et bien ils ne vivent pas ici. Donc je vous disais simplement, comment on fait pour les attirer et leur donner envie de vivre ici ? Ça, ce sont des chiffres qui sont, je crois, pas contestables et que vous n'avez d'ailleurs pas contesté. Et c'est ça l'enjeu qui doit nous guider. Ce n'est pas de savoir qui irait à tel événement de hub&go ou à l'inauguration de la résidence pour personnes âgées. Et oui je crois que la question de ces îlots urbains, elle est essentielle pour ça. Oui je crois qu'il ne faut pas rajouter des cellules commerciales pour fragiliser des secteurs qui sont déjà en extrême difficulté. Et oui, je crois que quand il y a un investissement public, il doit se trouver au cœur de la ville. Pour l'école-crèche, j'avais proposé notamment qu'il soit

implanté à proximité du parc de la verrerie et de la molette. Vous avez choisi de le mettre derrière McDonald's entre l'usine, un McDonald's et une colline. Libre à vous, c'est votre nouveau centre-ville. Mais ce n'était pas la conception que nous avions de l'Ecolo-crèche. Quant à la place Schneider, vous avez choisi d'en faire une aire de repos avec un parking et un espace de pique-nique juste à côté. Très bien, mais ne venez pas me dire que c'est une place. Quant au parking, c'est vous qui l'avez organisé en parking, votre majorité, qui avez choisi il y a maintenant des décennies de déplacer la statue qui était en son centre, pour des raisons j'imagine idéologiques importantes et d'en faire un parking. Donc ne venez pas m'en faire le procès. Quant à ce que vous avez dit sur les rapports entre la majorité et l'opposition. Et bien oui. Le débat, que l'on pèse ou que l'on ne pèse pas, que l'on fasse un score important ou qu'il soit plus faible, ça fait partie de la démocratie. Démocratie, ce n'est pas simplement je gagne l'élection et je m'exprime sans qu'il y ait de contradiction. Alors c'est vrai qu'on est dans une assemblée où il y a très peu de prise de parole, mais je peux aussi me taire et puis nous ferons une messe communautaire tous les 3 mois. Peut-être que ça vous convient ? Moi ce n'est pas vraiment la façon dont j'envisage la démocratie locale. Donc pour en revenir à ces îlots, le traitement de ces îlots, c'est une chance pour Le Creusot si on prend en compte cette problématique essentielle qu'on a à l'esprit, cette idée de se dire comment on réorganise la ville pour faire en sorte que ceux qui travaillent ici et plutôt d'ailleurs, avec en tout cas pour ceux qui travaillent dans les très grandes entreprises, avec un pouvoir d'achat qui peut être important, et bien on leur donne envie de rester ici, d'y vivre et finalement de contribuer à la vie sociale, culturelle, sportive, à la vie économique et commerciale sur le territoire. Parce qu'aujourd'hui, quand ils rentrent chez eux le soir, et bien ils vont consommer ailleurs, vivre ailleurs, nourrir les associations ailleurs. Et c'est bien une difficulté essentielle à laquelle on fait face et à laquelle on ne fera face que si on traite l'urbanisme différemment.

M. le Président.- Est ce qu'il y a des prises de parole ? Évelyne COUILLOT.

Mme Evelyne COUILLOT.- Non, juste une chose très courte et puis en m'excusant devant l'ensemble des collègues de débats très creusotins finalement, alors que c'est l'attractivité de la Communauté Urbaine qui est en jeu à travers l'ensemble des projets que nous portons, que ce soit les rénovations / requalifications dans les différentes communes que j'ai évoquées tout à l'heure au début de mon propos, que ce soit dans l'ensemble des rapports que nous voyons, des associations que nous allons bientôt subventionner. Globalement, nous savons et pour l'ensemble des élus qui ont participé dans le cadre de nos premiers travaux sur l'ORT, nous savons que c'est notre maillage global qui fait l'attractivité et l'intérêt de notre Communauté Urbaine et non pas un débat par le petit bout de la lorgnette qui ne regarde que de petits éléments, c'est l'ensemble de ce que nous pouvons proposer sur nos différentes communes, avec des orientations à la fois différentes pour répondre aux différents besoins, mais également cohérentes de façon à faire un tout de notre Communauté Urbaine. C'est ainsi que nous souhaitons avancer pour l'avenir. Et puis simplement dire que nous avons une conception très élaborée de la démocratie puisqu'aucun de nos projets n'est porté sans au préalable une rencontre avec nos habitants de façon à non seulement les informer, parfois cela suffit, mais aussi les concerter lorsque cela est nécessaire. Et c'est là déjà la véritable démocratie, savoir écouter, vivre avec les gens et puis ensuite porter tous ensemble des projets structurants qui nous permettent de faire avancer notre territoire.

M. le Président.- D'autres ? Non. On va conclure, mais quand même je ne peux pas non plus laisser dire ce que ce que vous avez dit Monsieur LANDRE. D'abord, la démocratie locale, j'y tiens beaucoup, et la démocratie au sein d'une instance, j'y tiens beaucoup. La preuve, c'est que vous prenez la parole à chaque fois que vous le souhaitez, autant de temps que vous voulez. Cela ne m'empêche pas de faire une petite remarque que, oui, vous pourriez faire un petit peu plus court à certains moments, que ce soit ici dans cette Assemblée ou au Conseil municipal. Je vous ai rappelé que certains règlements d'intérieur font que les prises de parole sont proportionnelles à la représentativité. Je vous laisse imaginer ce que serait votre prise de parole au Conseil de Communauté en fonction de votre représentativité, chose que je ne fais pas. Ne venez pas m'accuser que je ne vous laisse pas vous exprimer, vous le faites autant que moi. La représentativité, avouez-le, n'est pas la même. Or vous vous exprimez autant que moi en temps, ça c'est la première chose. Donc ne vous plaignez pas de vos prises de parole.

Ensuite j'ai rappelé l'Insee, Monsieur, parce qu'encore une fois vous le rappelez souvent, ça ne m'a pas empêché de dire que je suis très critique vis-à-vis des chiffres de l'Insee. Reconnaissez-le, je l'ai dit. Mais je prends l'Insee comme référence parce que c'est votre référence. Donc je ne peux pas à certains moments avoir la référence de l'Insee quand ça vous arrange. Et puis quand ça ne vous arrange pas. Et bien prendre, ne pas prendre la référence de l'Insee, c'est pour ça que je l'ai dit. Mais moi je suis très critique sur les calculs de l'Insee et je le reste. Il n'empêche que les chiffres de l'Insee sont implacables en ce qui concerne ça. Et puis je l'ai pris aussi parce que le propos qui consiste à dire et moi je sors du débat creusotin, ce n'est pas le sujet. A l'échelle communautaire, le discours qui consiste à dire la Communauté Urbaine perd de la population, n'est pas attractive est un mensonge. Un mensonge. La

Communauté Urbaine est de plus en plus attractive et c'est le solde naturel qui fait que nous perdons encore des habitants dans certaines communes. C'est ça la vérité et ça vous omettez bien de le dire. Donc l'attractivité de la Communauté Urbaine, elle est réelle et de plus en plus réelle. Et puis quand vous terminez votre propos en disant et bien finalement les gens travaillent ici mais vont consommer ailleurs. C'est un mensonge, je le dis, un mensonge ou alors une méconnaissance totale de ce qui se passe sur notre territoire. Enfin, vous avez vu le nombre d'activités qu'il y a sur le territoire, de festivités, de festivals, de tout ce que vous voulez, partout, dans toutes les villes. Je ne vais pas toutes les énumérer, mais les maires qui sont ici le savent bien. Porter un jugement sur les maires qui se débattent dans leur commune pour proposer des animations, pour que les gens viennent dans ces animations et ils sont nombreux et de plus en plus nombreux. Je pense qu'il y a une forme de mépris dans ce que vous dites, c'est ça qui est intolérable. Et encore une fois je ne parle pas du Creusot, mais ça prouve ce que je disais tout à l'heure, c'est que vous êtes dans le jugement, sans connaître, sans connaître, sans être présent, parce que sinon vous ne le diriez pas.

Voilà, je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? J'ai bien compris que oui. Contre la délib ? Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Pour ? Je vous remercie.

LE CREUSOT- Ilot urbain dégradé phase 1 - Conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique

Le conseil décide :

- *D'approuver le projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la commune du Creusot portant sur l'opération de désamiantage et de démolition au sein de l'ilot urbain dégradé, annexé au rapport.*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.*
- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.*
- *D'imputer les recettes aux lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. PERRECY-LES-FORGES - Engagement sur le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA)

4. PERRECY-LES-FORGES - Avis relatif au projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA)

M. le Président.- Alors, Perrecy-les-Forges. Frédérique LEMOINE, sur 2 délibérations qui concernent les périmètres délimités.

Mme Frédérique LEMOINE.- Oui, merci Monsieur le Président. Oui, cette question concerne effectivement la commune de Perrecy-les-Forges et plus précisément le monument historique qui est sa magnifique Eglise classée. Il s'agit de l'église Saint-Pierre et Saint-Benoît, un des plus beaux exemples de l'art Roman en Bourgogne. J'ajouterais que ce monument est un élément fort de la vitrine touristique de notre territoire. N'est-ce pas Monsieur le Président de l'Office de tourisme ? Alors concernant ce monument historique, l'architecte des bâtiments de France propose de créer un périmètre délimité des abords, ce qu'on appelle plus communément le PDA. C'est un règlement qui s'inscrit dans les diverses lois relatives à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et en cohérence avec notre PLUI. Cet engagement a pour objectif la mise en valeur bien entendu du monument, mais aussi d'être plus cohérent, mieux adapté au contexte communal, au contexte local. Donc, par cet engagement, il s'agit de redéfinir le périmètre de protection autour de ce monument historique. Le périmètre jusqu'alors était défini en traçant un cercle d'un rayon de 500 mètres tout autour du monument concerné. C'est en règle générale ce qui se fait pour les monuments historiques, mais sans forcément prendre en contre d'autres éléments tels que des éléments liés au paysage, au découpage parcellaire ou à la réalité topographique des lieux. Je vous donne un exemple, si à l'arrière d'un monument par exemple, se trouve une falaise ou une forêt, le monument n'étant pas visible, cela ne présente pas d'intérêt d'avoir un périmètre de protection de 500 mètres tout autour de l'édifice. Le PDA donc lui, il permet d'être plus cohérent avec la réalité du contexte paysager. Alors en ce qui concerne Perrecy, donc, il y a eu tout un travail de concertation entre l'ABF, avec la commune de Perrecy et également avec la Communauté Urbaine. Et cela a permis d'aboutir à une proposition de périmètre délimité des abords dans la commune de Perrecy. La procédure s'inscrira dans la modification de droit commun numéro 2 du PLUI. Vous avez en annexe dans la délibération, la délibération du Conseil municipal de Perrecy qui a accepté à l'unanimité cette proposition de l'ABF. Ce qui vous est donc proposé ce soir, c'est d'accepter la proposition de l'ABF, à savoir créer un périmètre délimité des abords sur la commune de Perrecy-les-

Forges, d'inscrire la procédure dans le calendrier de la modification de notre PLUI et de m'autoriser à signer les différents documents liés à cette procédure. Voilà.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Des prises de parole ? Non. Alors c'était sur les 2, je crois ? Il y avait l'avis relatif aussi au projet là ? Bon on va la présenter, puis je mettrai aux voix les 2.

Mme Frédérique LEMOINE.- Alors oui, cette question est bien évidemment directement liée à la précédente puisque compte tenu des éléments que je vous ai présentés, il s'agit de donner un avis favorable sur ce projet de périmètre délimité des abords autour de l'Église Saint-Pierre et Saint-Benoît de Perrecy, d'arrêter le projet de PDA des monuments historiques sur la commune de Perrecy et de l'intégrer à notre PLUI, de réaliser le l'enquête publique conjointement à la modification de droit commun du PLUI qui va intervenir bientôt et de m'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à ce projet, notamment pour l'organisation de l'enquête publique et jusqu'à l'approbation du PDA. Alors vous avez en annexe un document complet sur le sujet dans lequel on retrouve le cadre juridique et les objectifs, mais aussi des photos, des plans, une présentation très détaillée du monument historique en question. Et puis surtout un schéma représentant très précisément ce que sera ce nouveau périmètre délimité des abords. Je ne vous l'ai pas précisé, mais cet engagement sur le projet de périmètre délimité des abords, s'il est un petit peu expérimental et nouveau sur notre territoire, cette procédure sera sans nul doute suivie par d'autres lorsque la transformation de la servitude automatique des 500 mètres en PDA permettra de tenir compte des véritables enjeux paysagers et urbains. Voilà pour compléter.

M. le Président.- Alors, sur cette 2^{ème} prise de parole ? Non, pas de vote distinct entre les 2 ? Je mets les 2 aux voix ? Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont, qui s'abstiennent, pardon ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité, merci.

PERRECY-LES-FORGES - Engagement sur le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Le conseil décide :

- *D'accepter la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de créer un périmètre délimité des abords sur la commune de Perrecy-les-Forges. La procédure s'inscrira dans le calendrier de la modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal.*
- *D'autoriser Madame Frédérique LEMOINE, en qualité de Vice-Présidente déléguée à l'urbanisme prévisionnel et au foncier, à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

PERRECY-LES-FORGES - Avis relatif au projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Le conseil décide :

- *De donner un avis favorable sur le projet de périmètre délimité des abords autour de « l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Benoît », de Perrecy les Forges tel que présenté en annexe ;*
- *D'arrêter le projet de Périmètre délimité des abords (PDA) des Monuments Historiques sur la commune de Perrecy-les-Forges et de l'intégré au PLUi valant SCoT de la Communauté Urbaine ;*
- *De réaliser l'enquête publique conjointement à la modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal qui interviendra en 2025 ;*
- *D'autoriser Madame Frédérique LEMOINE, en qualité de Vice-Présidente déléguée à l'urbanisme prévisionnel et au foncier, à prendre toutes les mesures utiles à la poursuite du projet, notamment pour l'organisation de l'enquête publique et jusqu'à l'approbation du PDA.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. MONTCEAU-LES-MINES - Gazel Energie - Demande de procédure de droit de délaissement

M. le Président.- Nous avons ensuite sur la zone Harfleur 2000, les ventes de terrain à Framatome, sur Magenta également... Alors attendez, non j'en ai sauté une, il y en a 2 même que j'ai sauté... Le site de Gazel Energie, une demande de procédure de droit de délaissement. Gazel Energie, ce sont les 40 hectares qu'on a sur Montceau. Bon sans présentation parce qu'on connaît le site et là c'est une demande de procédure de droit de délaissement. Ce n'est pas grand-chose. Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci. Un site en devenir au niveau industriel aussi. Voilà et on y travaille beaucoup avec la maire de Montceau et avec les élus.

MONTCEAU-LES-MINES - Gazel Energie - Demande de procédure de droit de délaissement

Le conseil décide :

- *De renoncer à une section de l'emplacement réservé N° ER-306-03, du sud-est de la parcelle CO227 jusqu'au sud de la parcelle CO 0310, sur une longueur de 820 mètres selon le plan joint en annexe ;*
- *De prendre acte de ce que le droit de préemption est purgé par son renoncement et son refus d'acquérir, en sa qualité de bénéficiaire l'emplacement réservé ;*
- *D'autoriser le Président, ou le vice-président ayant délégation, à signer et à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. SAINT-VALLIER - ZI La Saule - Autorisation donnée à l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté d'effectuer la dernière rétrocession de l'ancien site Konecranes à la SEMCIB

M. le Président.- Développement économique cette fois à Saint-Vallier, une autorisation donnée à l'EPF d'effectuer la dernière rétrocession justement du site que j'évoquais tout à l'heure sur Konecranes à la SEMCIB. Alors on est un certain nombre à sortir pour conflit d'intérêts : Monserrat REYES, Guy SOUVIGNY, Évelyne COUILLORET, Gérard DURAND, Frédérique LEMOINE, Félix MORENO, Marie-Claude JARROT, Gilda SARANDAO, voilà. Jean-Claude LAGRANGE il n'est pas là, Daniel MEUNIER n'est pas là, Philippe PRIET, moi-même, Jean-Marc FRIZOT et Laëtitia MARTINEZ mais elle n'est pas là et c'est Jean-François JAUNET qui va présenter la délibération. Et Lionel DUPARAY.

M. Jean-François JAUNET.- Chers collègues, on va attendre que les dernières personnes soient sorties prendre l'air avant d'aborder ce sujet que le Président a évoqué effectivement dans son propos liminaire, et c'est là un exemple concret de la stratégie, de l'ambition et aussi de tout ce que la Communauté peut prévoir pour son avenir. Puisque finalement, quand on a délibéré en 2017 sur l'adhésion de la Communauté Urbaine à l'EPF, on n'avait pas forcément d'idée tout à fait précise de ce qu'on allait pouvoir faire, mais on savait que c'était un outil puissant qui est à la fois au service de toutes les communes, puisque bon nombre de communes ont déjà pu utiliser ses services, mais c'était effectivement aussi dans le cadre économique, quelque chose d'extrêmement important puisque à la clôture du site de Konecranes, en 2021, il a fallu profiter de cet outil pour acquérir ces bâtiments afin d'éviter que dans le cas contraire, on ait aujourd'hui une friche industrielle. Et on voit bien le succès de cette opération, puisque s'est développé bon nombre d'activités industrielles sur ce site et grâce à la SEMCIB. Et la SEMCIB s'est portée acquéreur déjà d'un certain nombre de parcelles. Il reste les dernières à mettre à la vente auprès de la SEMCIB par l'EPF. Et donc il s'agit d'autoriser effectivement l'achat de ces parcelles par la SEMCIB auprès de l'EPF. Donc merci de bien vouloir en délibérer. Donc qui ne souhaite pas prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Merci. Nous allons pouvoir faire rentrer les autres membres de ce conseil.

SAINT-VALLIER - ZI La Saule - Autorisation donnée à l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté d'effectuer la dernière rétrocession de l'ancien site Konecranes à la SEMCIB

Le conseil décide :

- De demander à l'EPF Doubs BFC de vendre pour un montant de 750 000 € HT à la SEMCIB les parcelles cadastrées :
 - Section BC n°576 d'une contenance de 32a 50ca,
 - Section BC n°588 d'une contenance de 1ha 84a 43ca,
 - Section BC n°737 d'une contenance de 29a
 - Section BC n°767 d'une contenance de 80a 53ca,
 - Section BC n°780 d'une contenance de 69a 73ca,
 - Section BC n°781 d'une contenance de 1ha 53a 39ca,
 - Section BC n°782 d'une contenance de 75a 81ca.

- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu(e) ayant délégation, à signer tout document relatif à cette démarche.

Observations : Etant précisé que Madame Montserrat REYES, Monsieur Guy SOUVIGNY, Madame Evelyne COUILLORET, Monsieur Gérard DURAND, Madame Frédérique LEMOINE, Monsieur Felix MORENO, Madame Marie-Claude JARROT, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Monsieur Daniel MEUNIER, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur David MARTI, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Lionel DUPARAY et Madame Laetitia MARTINEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

2. LE CREUSOT - Zone Magenta - Vente de terrains complémentaires à Framatome

3. LE CREUSOT - Avenue de Verdun - Rue de Chanzy - Vente de terrains à Framatome pour la création d'un parking sécurisé

4. LE CREUSOT - Zone Harfleur 2000 - Vente de terrains à Framatome

M. le Président.- Très bien, merci. Nous continuons cette fois sur Magenta, avenue de Verdun et Harfleur 2000 sur Framatome. Donc là on va passer les 3 également puisque ça concerne le projet qu'on évoquait tout à l'heure, Forge +. Frédérique LEMOINE.

Mme Frédérique LEMOINE.- Alors, le premier, c'est la zone Magenta, c'est ça ? Alors oui, cette vente fait suite à une cession que nous avions actée en octobre dernier au profit de la société Framatome, dans le cadre de ces projets de développement industriel. Afin de détenir un ensemble cohérent avec des limites claires, la société Framatome a souhaité rajouter 2 autres petites parcelles ainsi qu'une portion de terrain non cadastrée d'environ 40 m² qui fait l'objet d'un déclassement du domaine public routier. Ce rajout n'avait pas pu être intégré lors de la signature en décembre dernier chez le notaire car il manquait des pièces cadastrales. Tout cela est maintenant réglé et la vente va pouvoir se faire ainsi et concerne donc les terrains suivants. Donc, dans cette zone d'activité Magenta, une parcelle d'une surface approximative de 1492 m², un petit tènement de 16 m² environ et une portion de terrain d'environ 40 m². Le prix proposé et accepté par Framatome, c'est 28 € le mètre carré, ce qui fait un montant global de 43 344 € TTC. On aura les surfaces effectives après le document d'arpentage définitif. Ce qui vous est donc demandé ce soir, c'est de vendre à la société Framatome ces parcelles de terrain aux conditions que je viens de vous présenter, sachant que Framatome prendra à sa charge, les frais de géomètre et les frais liés aux actes notariés. Il vous est demandé également d'autoriser Monsieur le Président ou moi-même à signer la promesse de vente, puis l'acte authentique chez le notaire.

M. le Président.- Très bien, merci. Donc sur ces délibérations, est-ce qu'il y a des remarques ? Non. Projet qu'on connaît, hein ? Donc je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Mme Frédérique LEMOINE.- Je continue ? Alors, la suivante, donc, la vente de terrain à Framatome. Et bien là, il s'agit encore donc de vendre des parcelles de terrain à cette société. Cette fois, on se situe dans le quartier de l'avenue de Verdun et de la rue de Chanzy. Un secteur dans lequel la ville du Creusot a restructuré son plan de circulation pour favoriser à la fois la sécurité, notamment liée à la vitesse, mais aussi favoriser les liaisons douces vers la zone commerciale Chanliau et le quartier d'Harfleur. Parallèlement à cela, Framatome souhaite se doter de nouveaux parkings privatifs dans le cadre de recrutement de ses nouveaux employés et il nous a sollicité pour acquérir une partie de la chaussée désaffectée, avenue de Verdun et rue de Chanzy. Alors pour répondre positivement à cette demande, il était nécessaire de transférer le foncier sollicité du domaine public routier dans le domaine privé de notre collectivité. Il y a eu une enquête publique à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Nous avons donc pu procéder au déclassement partiel d'une surface d'environ 1670 m² que nous avons proposé à Framatome à un prix global et forfaitaire de 7 000 €. Vous avez en annexe l'avis des domaines. Framatome qui a accepté cette proposition prendra à sa charge les frais de géomètre pour le métrage bornage, les frais de constitution de servitude concernant les réseaux de la Communauté et l'ensemble des frais de mutation et d'actes notariés. Ce qui vous est donc demandé ce soir, c'est d'autoriser cette vente à la société Framatome de ces parcelles de respectivement 742 m², 954 m², 40 m² et 61 m² au prix global et forfaitaire de 7 000,00 € d'autoriser Monsieur le Président ou moi-même, à signer les actes liés à cette vente chez le notaire.

M. le Président.- Merci, on va passer à la suivante, non ? Comme ça on fera les 2. Merci.

Mme Frédérique LEMOINE.- Donc, jamais 2 sans 3, effectivement. Une cession de terrain à la société Framatome toujours, mais cette fois dans la zone d'activité Harfeur 2000 au Creusot, plus précisément allée Hubert Curien, à proximité du boulevard de l'industrie. Le projet, c'est l'extension de l'atelier mécanique actuel qui est situé dans cette zone pour les projets de développement industriel de Framatome, dans le cadre du programme EPR 2, dans le contexte mondial de relance du nucléaire civil, un ambitieux programme industriel lié au groupe EDF. Dans le cadre de ce programme, Framatome nous a sollicités pour acquérir différentes parcelles de terrain. Vous avez dans la délibération, les références de ces parcelles. Ces terrains sollicités représentent environ 21 387 m² auxquels s'ajoutent 15 mâts d'éclairage et environ 420 mètres linéaires de câbles. On aura là-aussi les chiffres, la surface précise après le bornage. Le prix qui a été proposé et accepté par Framatome, c'est 19,80 € le mètre carré pour les 21 383 m², majoré de 9 000 € pour cette fois le transfert des mâts d'éclairage et leur câblage.

Ainsi, le prix de vente représente un montant total de 432 462,60 €, TTC toujours. En plus de cette somme, Framatome prendra à sa charge différents frais, notamment la création d'un parking pour compenser quelques places qui étaient le long de la voie. Elle prendra en charge également les frais de constitution de servitude liés au réseau, les frais liés au dévoiement de la fibre optique et l'ensemble des droits, frais de mutation et émoluments notariés. Alors pour satisfaire cette demande, il a fallu déclasser du domaine public routier communautaire des portions de voirie sur 4 000 mètres environ. L'enquête publique nécessaire pour ce déclassement a eu lieu à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. La vente peut donc se faire. Vous avez dans la délibération le détail des différentes sections de voirie concernées.

Voilà donc ce qui vous est proposé ce soir, c'est d'autoriser cette vente à la société Framatome aux conditions telles que je vous les ai exposées. Et d'autoriser Monsieur le Président ou moi-même à signer les actes liés à cette cession chez le notaire, en l'occurrence chez Maître Andrieux. Voilà concernant ces 3 questions de cession de terrain pour la société Framatome.

M. le Président.- Merci. Il y a une prise de parole, Monsieur LANDRE. Allez-y

M. Charles LANDRE.- Oui, il s'agit de 3 ventes à Framatome avec évidemment, nous l'espérons tous, des développements économiques dans les années à venir. J'ai une question plus spécifiquement sur la 2^{ème} délibération, donc la numéro 3 au point 4 « Développement économique », puisqu'il s'agit de vendre en fait une partie de la voirie déclassée à Framatome pour créer des parkings. Bon, je pense déjà sur la forme que ça aurait nécessité bien en amont, plutôt que de couper cette avenue de Verdun, avenue de Chanzy, et puis de finalement de faire accepter aux habitants le fait que qu'elle n'existe plus, puis de la déclasser, un débat plus profond dans une ville qui est traversée par un fleuve industriel et qui a si justement des difficultés à envisager la circulation d'Est en Ouest. Mais moi, ma question porte plutôt sur le fait que l'avenue de Verdun a été refaite il y a quelques années avec un rond-point au bout. Donc l'avenue de Verdun refaite. L'avenue de Chanzy, bon c'est toujours le champ de mines que nous connaissons, que les creusotins connaissent. Je voudrais savoir quel est, si vous pouvez nous le préciser, quel est le coût en tenant en compte d'ailleurs des anciens aménagements qui ont été détruits quelques années après, je pense notamment au rond-point, quel est le coût de cet aménagement pour cet aménagement nouveau pour la Communauté Urbaine ? Je vous remercie.

M. le Président.- Le coût de l'aménagement ? On vous le donnera si vous le voulez. Je ne l'ai pas là moi ici comme ça, mais... comment ? Oui, mais je ne suis pas sûr qu'on parle de la même chose. Vous parlez de quoi exactement ? Non, parce que je ne sais pas si on parle des aménagements qui sont en train d'être faits par la Communauté ou spécifiquement du parking ?

M. Charles LANDRE.- Oui, oui il y a aussi du temps sur les départs et retours de micro, pas uniquement en temps de parole.

M. le Président.- Oui c'est ça... C'est de votre faute Pierre...

M. Charles LANDRE.- Non, non.

M. le Président.- Monsieur LANDRE est trop long, c'est à cause de vous.

M. Charles LANDRE.- Non, non, nous avions tous un micro au mandat précédent. Non, non. Alors ma question portait à la fois sur l'aménagement actuel, c'est à dire l'ensemble du projet puisqu'il y a ces parkings, mais il y a ce que vous appelez les mobilités douces à côté. Enfin le long de la voie. Et puis ce qui a été détruit puisque ça empiète sur le réaménagement de l'avenue de Verdun précédemment. Et donc il y a à ce niveau-là un double investissement public puisqu'on va refaire de la voirie à un endroit où on a fait de la voirie et un rond-point il y a quelques années.

M. le Président.- Oui donc... Et bien écoutez si on peut vous donner la réponse avant la fin du Conseil, on vous le donnera et puis sinon on vous l'enverra, hein ? Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, pas de prise de parole. Alors je vais mettre aux voix. Donc ce sont les 2. Il y a des votes différents sur l'une ou l'autre, non ? Alors je mets aux voix les 2, la vente avenue de Verdun, rue de Chanzy et la vente sur Harfleur 2000. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

LE CREUSOT - Zone Magenta - Vente de terrains complémentaires à Framatome

Le conseil décide :

- *De vendre à la société par actions simplifiée FRAMATOME, dont le siège social est à COURBEVOIE (92400), Tour AREVA, 1 place Jean Millier, identifiée sous le numéro de SIRET 379 041 395 00011, enregistrée au RCS de Nanterre et représentée par M. Grégoire PONCHON, agissant en qualité de Directeur Général, les parcelles suivantes, sur la commune de LE CREUSOT :*
 - ✓ *BK n°344 pour partie, d'une superficie approximative de 1492 m²,*
 - ✓ *BK n° 351 pour partie, d'une superficie approximative de 16 m²,*
 - ✓ *Et une portion de terrain non cadastrée, d'une superficie approximative de 40 m²,*
- *De fixer les prix de cette vente à 28,00 €/m² TTC ;*
Pour un montant global approximatif de vente de 43 344,00 € TTC (quarante-trois mille trois cent quarante-quatre euros, TVA sur la marge incluse), pour un total Hors Taxe de 38 298,18 € (trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros et dix-huit centimes Hors Taxe), à ajuster en fonction des surfaces effectives à céder d'après le document d'arpentage définitif à venir,
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu(e) ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *D'inscrire les recettes sur les budgets correspondants (budget principal et budget annexe des zones d'activités économiques).*

Observation : Adoption à l'unanimité.

LE CREUSOT - Avenue de Verdun - Rue de Chanzy - Vente de terrains à Framatome pour la création d'un parking sécurisé

Le conseil décide :

- *De vendre à la société par actions simplifiée FRAMATOME, dont le siège social est à COURBEVOIE (92400), Tour AREVA, 1 place Jean Millier, identifiée sous le numéro de SIRET 379 041 395 00011, enregistrée au RCS de Nanterre et représentée par M. Grégoire PONCHON, agissant en qualité de Directeur Général, les parcelles nouvellement cadastrées section AE n°230 (742 m²) et section BH n°574 (954 m²), et le volume n°1 suite à la division en volumes au niveau du pont sur les parcelles nouvellement cadastrées section AE n°229 (40 m²) et BH n°573 (61 m²), sur la commune de LE CREUSOT, au prix global et forfaitaire de sept mille euros net (7 000 € net) ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu(e) ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente le cas échéant et les actes authentiques à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *D'inscrire la recette à l'imputation budgétaire correspondante du budget principal 2025.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

LE CREUSOT - Zone Harfleur 2000 - Vente de terrains à Framatome

Le conseil décide :

- *De vendre à la société par actions simplifiée FRAMATOME, dont le siège social est à COURBEVOIE (92400), Tour AREVA, 1 place Jean Millier, identifiée sous le numéro de SIRET 379 041 395 00011, enregistrée au RCS de Nanterre et représentée par M. Grégoire PONCHON, agissant en qualité de Directeur Général, les parcelles BE n°576 (153 m² environ), 581 pour partie (1736 m² environ) et n°582 pour partie (19 498 m² environ), au prix de 19,80 €/m² TTC, pour 21 387 m², majoré de 9000 € selon l'accord entre les parties, soit un montant global à consolider en fonction des surfaces effectives à vendre définies par le DMPC à venir, de 432 462,60 € TTC (quatre cent trente-deux mille quatre cent soixante-deux euros et soixante centimes, toutes taxes comprises).*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu(e) ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *D'inscrire les recettes sur le budget annexe des zones d'activités économiques.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Thermodyn - Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises - Autorisation de signature de la convention d'application

6. Optimum Maintenance par l'intermédiaire de la holding SARL Mari'Invest - Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises - Autorisation de signature de la convention d'application

M. le Président.- Alors on arrive au règlement d'intervention que j'évoquais tout à l'heure dans mon propos liminaire sur 2 entreprises. Thermodyn qui a besoin de s'agrandir, notamment pour la fabrication des fameux ICL qui sont ces compresseurs qu'on appelleverts parce qu'il n'y a pas d'émission carbone, il n'y a pas de fuite d'huile non plus, tout est très compact et ils sont quasiment les seuls à pouvoir le fabriquer. Il y a 2 fabricants au monde, sachant que Thermodyn avait déposé le brevet au moment de la conception. Donc on est vraiment dans l'innovation. Et devant la demande très croissante, il y a nécessité de construire un bâtiment avec des spécificités, notamment sur les bancs d'essai, mais aussi sur la fabrication des pièces et la création de 20 emplois qui vont en découler minimum. Et donc ça rentre dans notre règlement d'intervention d'accompagner les petites entreprises mais aussi les PME et puis les plus grandes. Vous avez le montage financier, un investissement quand même de 5,7 millions d'euros de Thermodyn, ce n'est pas neutre et la Communauté apporte une aide de 100 000 € qui rentre dans le cadre du règlement d'intervention au-delà de l'accompagnement autre que nous faisons car nous accompagnons les entreprises de manière très globale.

Et le 2^{ème} concerne Optimum Maintenance. Là aussi j'en parlais, alors c'est une industrie qui est à Gourdon, donc vous voyez, on a de l'industrie Monsieur le Maire. On a de l'industrie partout à la Communauté Urbaine. On en a à Saint-Sernin. On en a à Gourdon, on en a bien entendu à Génelard. On en a partout. Et donc là, c'est à Gourdon où une entreprise d'excellence également dans l'industrie qui est spécialisée dans les services de haute technicité pour la maintenance industrielle, qui a de plus en plus de travail également. Eh bien souhaite avoir des bâtiments qui soient mieux adaptés. Donc ils ont fait l'acquisition d'un bâtiment et puis ils vont l'agrandir, le réaménager et là nous allons l'accompagner. Le bâtiment fera 800 m² sur une parcelle de 4 500 m². Avec des bureaux mais aussi tout le nécessaire pour produire, donc un atelier qu'il faut aménager et donc 325 000 € d'investissements pour l'entreprise. Et un accompagnement de la Communauté Urbaine de 50 000 €. D'ailleurs, j'irai voir cette entreprise avec grand plaisir, Monsieur le Maire, dans les semaines qui viennent parce que c'est vrai que je n'ai pas eu l'occasion de la voir. J'en avais entendu parler, mais je n'ai pas eu l'occasion de la voir. Ça me donnera l'occasion, comme la Communauté soutient, d'aller rendre visite là-bas. Voilà merci.

Alors des questions sur ces 2 accompagnements ? Non. Alors je mets aux voix les 2. Des personnes qui ne souhaitent... Il n'y a pas de conflit d'intérêt ? Non. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? C'est adopté. Je vous remercie.

Thermodyn - Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises - Autorisation de signature de la convention d'application

Le conseil décide :

- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 100 000 € à la SAS THERMODYN, société domiciliée au n°480 de l'allée Gustave Eiffel – 71200 LE CREUSOT dont le numéro de SIRET est le 42 876 468 200 020.
- D'approuver les termes de la convention d'application entre l'entreprise THERMODYN et la Communauté Urbaine Creusot Montceau.
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application.
- D'imputer la dépense sur le budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Optimum Maintenance par l'intermédiaire de la holding SARL Mari'Invest - Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises - Autorisation de signature de la convention d'application

Le conseil décide :

- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 50 000 € à la holding SARL MARI'INVEST, société domiciliée au 10 Place de l'Eglise, Mont-Saint-Vincent (71300) dont le numéro SIRET est le 97 942 097 300 013 ;
- D'approuver la convention d'application entre l'entreprise OPTIMUM MAINTENANCE par l'intermédiaire de la holding SARL MARI'INVEST et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application ;
- D'imputer la dépense sur le budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Plateforme 3D - Attribution d'une subvention 2025 - Signature d'une convention d'objectifs

M. le Président.- Alors, nous avons ensuite sur la plateforme 3D, la signature d'une convention d'objectifs. Alors je dois sortir. Barbara SARANDAO également et Jérémie PINTO également et c'est Évelyne COUILLORET qui va nous présenter la délibération.

Mme Evelyne COUILLORET.- Alors cette plateforme 3D est implantée sur le site hub&go et dépend de l'IUT. Elle fédère les partenaires autour de la conception et de la réalisation de prototypes et propose des prestations techniques innovantes ainsi que de la formation continue. Le bon fonctionnement de la plateforme nécessite, en raison des exigences techniques pour mener à bien les multiples projets et se tourner vers l'avenir, la présence d'un salarié spécialisé dans la maintenance technique et par ailleurs, et c'est à ce titre que nous sommes sollicités. Cette plateforme sera désormais affiliée au GIP de Besançon qui concerne la formation tout au long de la vie. Ce GIP est un outil régional au service de tous les acteurs et professionnels de la formation. Nous proposons donc dans ce cadre l'attribution d'une subvention de 16 000 € pour que la plateforme puisse mener à bien ses missions et il vous est donc proposé d'approuver la mise en place de la convention que vous avez en annexe et d'autoriser Monsieur le Président, à signer tout acte à intervenir pour son application. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des personnes qui ne participent pas au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui votent contre ? Pour ? Merci. On peut rappeler le Président et les collègues.

Plateforme 3D - Attribution d'une subvention 2025 - Signature d'une convention d'objectifs

Le conseil décide :

- D'approuver la mise en place de la convention 2025 entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau, le GIP FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (GIP FTLV) et l'IUT du Creusot
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.

Observations : Etant précisé que Madame Barbara SARANDAO, Monsieur David MARTI et Monsieur Jérémie PINTO, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Cyril GOMET et Madame Laëtitia MARTINEZ, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

8. Association Tremplin, Homme et Patrimoine - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025

9. Association Arc-en-Ciel - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025

M. le Président.- Alors merci. On passe ensuite à une autre subvention qui est l'association Tremplin.

Mme Evelyne COUILLETROT.- Oui, cette association est une structure d'insertion professionnelle qui travaille par le biais d'ateliers de chantier d'insertion, s'appuyant sur des projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine archéologique et bâti. Pour l'année 2025, plusieurs projets sont au calendrier, la poursuite des missions d'accompagnement socioprofessionnel, la poursuite de la restauration de la tour du Bosc sur la commune de Charmoy. Et donc au travers de son dispositif Innov insertion, la CUCM souhaite valoriser et encourager le développement des actions au bénéfice des personnes en difficulté. C'est dans ce cadre que nous proposons d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association. Vous avez la convention d'objectif en annexe. Et donc il vous est demandé d'autoriser le versement de cette subvention exceptionnelle de 10 000 € en fonctionnement à l'association Tremplin homme et patrimoine, d'approuver la convention d'objectif 2025, d'autoriser le Président de la Communauté à signer la convention d'objectif et tout acte à intervenir pour son application et d'imputer, pardon, les dépenses induites sur les crédits inscrits au budget correspondant.

Je continue, Président, avec Arc-en-ciel, puisqu'il s'agit également d'une association d'insertion pour laquelle nous vous proposons d'attribuer une subvention. Arc-en-ciel participe à l'insertion de personnes en situation d'exclusion et/ou reconnues travailleurs handicapés. Elle travaille autour d'activités artistiques diverses et après son déménagement sur un autre site sur la ville de Montceau, cette association a divers projets pour cette année. La restructuration et la réorganisation de ses services et prestations. L'adaptation des modalités d'accompagnement. La diversification des activités support. Afin d'aider cette association dans son devenir en matière d'insertion, la Communauté, désireuse d'accompagner les structures de son territoire, propose d'attribuer une subvention exceptionnelle en 2 volets :

- 20 000 € en fonctionnement, permettant de soutenir le plan d'action et de participer à l'effort dans le cadre du déménagement sur un autre site.
- 50 000 € en investissement pour la rénovation des nouveaux locaux.

Là aussi, ces subventions font l'objet de conventions d'objectifs et donc il vous est proposé d'attribuer à l'association Arc-en-ciel une subvention exceptionnelle de 20 000 € en fonctionnement et de 50000€ en investissement, d'approuver les termes de la convention d'objectifs 2025, d'autoriser le Président de la Communauté à signer ladite convention d'objectifs et tout acte à intervenir pour son application, et puis d'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au budget.

M. le Président.- Merci. Alors sur l'une ou l'autre, est-ce qu'il y a des interventions avant le vote ? Oui, Madame JARROT, le micro arrive.

Mme Marie-Claude JARROT.- Oui. Bonsoir Mesdames, Messieurs, mes chers collègues. Alors sur Arc-en-ciel, je tiens à préciser un certain nombre de choses. La ville accueille Arc-en-ciel dans des locaux associatifs, rue de la Fontaine. C'est notre participation à l'accompagnement d'Arc-en-ciel qui se trouvait en difficulté par rapport aux finances. Voilà, ça c'était notre premier accompagnement à hauteur... nous avons allégé leur loyer, donc c'est un accompagnement non négligeable. Je suis bien contente qu'on soit dans le cadre d'une convention d'objectifs avec la CUCM. Cela va nous permettre ensemble d'agir puisque Arc-en-ciel est à la fois financé par la DETS, par le Département, désormais par la Communauté et par la Ville en accompagnement.

Donc je tiens à dire aussi d'autres choses. Cette association Arc-en-ciel, c'est une association comme vous le savez, d'insertion professionnelle, à vocation économique d'insertion professionnelle. Ce qui serait bien, s'il vous plaît Monsieur le Président, c'est de rajouter dans la Convention à chaque fois insertion professionnelle, ce n'est pas de l'insertion classique. C'est une association un peu particulière, donc il y a au titre de l'année 2025, l'association a pour objectif : restructurer et réorganiser et puis réaliser des activités support en matière d'insertion professionnelle. Voilà, il y a... si je peux me permettre, c'est un détail.

2^{ème} point, vous avez évoqué Madame l'activité. Alors je crois que, étant donné ce qu'ils nous ont présenté, on les a vu et quelqu'un de la Ville sera à l'AG lundi. Je crois qu'il est intéressant de préciser que nous sommes dans une activité aussi artisanale parce que ça va déboucher sur certainement la valorisation de cet artisanat, m'ont-ils dit, dans le cadre de la Recyclerie. Voilà ce que je voulais préciser. Sinon moi je suis extrêmement contente. Nous, on va

signer un bail emphytéotique avec eux. Un bail emphytéotique sur une durée de 18 ans mais en ayant, comme vous le faites dans la convention, on va dire des exigences, des exigences liées à l'activité. Bien sûr ce bail sera pérennisé si on est toujours dans une activité d'insertion professionnelle puisque c'est tout à fait l'ADN de l'association Arc-en-ciel. Voilà, en attendant, je suis très contente que l'on soit liés tous ensemble... la ville qui n'a ni la compétence insertion ni la compétence économique, mais en attendant tant mieux, on les aide et c'est une association exemplaire... la Communauté, la DETS, le Département et la DETS. Voilà, merci Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non. Alors, peut-être... alors pas sur la première, mais sur Arc-en-ciel, je vais rappeler certains éléments également. Alors sur les éléments que vous évoquez Madame. Alors dans la délibération, c'est quand même bien noté, l'insertion par l'économie et la production d'objets artistiques ou artisanaux. Donc on est quand même dans l'insertion professionnelle. Je crois que dans le préambule d'ailleurs de la Convention, ce sera noté aussi, mais on vérifiera. Il n'y a pas... il n'y a pas de sujet-là dessus. Non, moi ça me donne l'occasion aussi de rappeler certaines choses, je crois, parce qu'il s'est dit beaucoup de choses fausses à un moment donné quand l'association allait très mal. Elle ne va pas forcément bien aujourd'hui... Il faut se dire les choses. Il y a un nouveau, on va dire, un nouveau projet qui s'est mis en place, mais quand la DDETS, parce que c'est l'État, a souhaité retirer l'agrément parce que c'est comme ça que ça s'est passé, retirer l'agrément à Arc-en-ciel - l'Atelier du coin, on s'est retrouvé et l'association s'est retrouvée en difficulté. Mais je rappelle que c'est l'État qui a souhaité retirer l'agrément. Bon, il y a eu quand même beaucoup d'échanges entre les différentes parties prenantes dans le dossier. Je pense à la ville de Montceau, je pense au département. Alors Lionel DUPARAY est sorti, ce qui est normal. Je pense également à la Communauté Urbaine. Mais il s'est dit des choses vis-à-vis de la Communauté Urbaine que je trouve déplorables à ce moment-là. Et moi ça me permet de le dire aujourd'hui. Certains se sont permis de dire, y compris à l'intérieur de l'association, que la Communauté Urbaine n'avait rien fait pour l'association alors que nous l'accompagnons depuis des années, y compris sur les loyers. À l'époque, quand le bâtiment a été racheté par le privé, rien ne s'est fait dans leur dos, tout s'est fait en pleine transparence et l'association le savait très bien. Donc je tiens à rectifier certaines choses. Et aujourd'hui, la Communauté Urbaine fait la démonstration qu'elle répond favorablement à une demande de subvention exceptionnelle sur l'investissement, d'accord... parce qu'il y a un certain nombre d'investissements à faire dans les locaux. De fonctionnement également. Alors la Ville de Montceau, ça a été rappelé, a mis des locaux à disposition. Le Département ne fait pas d'aide exceptionnelle, mais intervient sur les emplois, lui. Mais la Communauté répond et est la seule à répondre à une demande d'aide de financement exceptionnel. Donc moi, je tiens à rétablir la vérité. La Communauté avait au moment où l'Etat voulait retirer l'agrément, a proposé que le personnel qui travaille à l'Atelier du Coin soit repris à la Ressourcerie, ce qu'ils n'ont pas voulu entendre. Et je le regrette parce qu'à certains moments, on est sur l'humain et c'est l'humain qui compte. Et donc donner la possibilité à des personnes qui travaillent à l'Atelier du coin d'aller travailler à la Ressourcerie et bien ça ne semblait pas non plus être impossible. Et donc il fallait un certain accompagnement pour y arriver. Écoutez, il y a un nouveau projet. Finalement, l'Etat a décidé de laisser une chance à l'association. Nous y contribuons avec la Ville de Montceau, avec le Département et avec la Communauté Urbaine. Mais je tenais à rétablir cette vérité et je trouve déplorable de faire de la politique sur les structures d'insertion et sur un public qui est inséré dans une entreprise telle qu'Arc-en-ciel et l'Atelier du Coin, je trouve ça assez méprisable, voilà.

Mme Marie-Claude JARROT.- Si vous permettez, Monsieur le Président, je partage complètement, votre avis. La ville de Montceau s'est toujours prononcée très positivement par rapport à la Communauté Urbaine et on en a parlé plusieurs fois. Et je partage aussi et je les ai vus il y a 2 jours, je partage aussi l'idée que les salariés auraient pu être repris dans le cadre de la Ressourcerie, évidemment. Il fallait faire comme ça, mais bon, ils ont un autre projet, nous les accompagnons. C'est la raison pour laquelle je vous ai dit que dans le cadre du bail emphytéotique, il faut que le bail, on va évidemment calibrer tout ça. Et dire qu'il s'agit d'insertion, à vocation professionnelle, à vocation économique et que s'il n'y a plus ça et bien on n'aura plus de raison de bail. Ce n'est pas une association comme une autre. Donc on partage complètement cet avis et je pense qu'il y aura quelqu'un de la Communauté à l'AG puisqu'il y a une AG lundi. Et sachez qu'on sera sur la même longueur d'onde. Voilà.

M. le Président.- Je n'en doutais pas, merci de le rappeler, mais je n'en doutais pas. Voilà, je pense que nous avons décidé collectivement de donner sa chance à ce projet-là. Faisons-le. Au cas où ça ne pourrait pas fonctionner, je ne l'espère pas. Encore une fois, nous serons très attentifs au personnel et aux conditions de reclassement du personnel. Voilà. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non ? Alors je mets aux voix... concernant les marchés de producteurs et ah non, excusez-moi, je n'étais pas... j'étais descendu un petit peu trop bas... L'association Tremplin et Arc-en-ciel. Alors je vais individualiser, parce que sur l'une des 2, Lionel DUPARAY ne peut pas voter, sur l'autre il

peut voter. Alors sur la première association Tremplin, Lionel DUPARAY peut voter. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Voilà merci.

Association Tremplin, Homme et Patrimoine - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025

Le conseil décide :

- *D'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € en fonctionnement à l'association Tremplin, Homme et Patrimoine ;*
- *D'approuver la convention d'objectifs 2025 à conclure entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association Tremplin, Homme et Patrimoine ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer la convention d'objectifs et tout acte à intervenir pour son application ;*
- *D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Lionel DUPARAY peut ressortir et sur Arc-en-ciel, des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? C'est adopté. Je vous remercie.

Association Arc-en-Ciel - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025

Le conseil décide :

- *D'attribuer à l'association Arc-en-Ciel une subvention exceptionnelle de 20 000 € en fonctionnement et de 50 000 € en investissement.*
- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2025 à conclure entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association Arc-en-Ciel.*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'objectifs et tout acte à intervenir pour son application.*
- *D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au budget.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Lionel DUPARAY et Monsieur Daniel MEUNIER intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

10. Marchés de producteurs " Bienvenue à la Ferme " - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention partenariale

M. le Président.- Alors maintenant, marché de producteurs, Bienvenue à la ferme. Évelyne COUILLEROT.

Mme Evelyne COUILLEROT.- Oui, il s'agit également d'une attribution de subvention pour une opération qui est pérenne sur notre territoire que nous connaissons bien puisqu'un calendrier est établi tous les ans afin de tourner sur l'ensemble des communes, puisque les demandes sont importantes. Ce dispositif est piloté conjointement par la Communauté et la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. En 2025, 10 marchés de producteurs locaux sont prévus sur l'ensemble de la Communauté et dans ce cadre, il est proposé de verser une subvention de 7 000 € à la Chambre d'agriculture pour financer les événements à la fois l'organisation et la communication. Donc il vous est demandé d'autoriser le versement d'une subvention de 7 000 € à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire dans le cadre de l'organisation des marchés de producteurs, d'approuver les termes de la convention qui est en annexe, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'organisation des marchés de producteurs, et puis d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2025.

M. le Président.- Question ? Prise de parole ? Ça marche bien les marchés de producteurs. Ah, il y en a une à ma droite. Je ne vois pas qui c'est. Ah Georges LACOUR.

M. Georges LACOUR.- Non, c'est juste pour quelques précisions. Il y a une quinzaine de producteurs chaque premier vendredi de chaque mois, de mars à décembre donc. Et aujourd'hui, il y a une clientèle fidèle qui attend chaque premier vendredi de mois ou qui suit les différents producteurs dans les différents marchés. Pour information, le prochain sera vendredi de la semaine prochaine à Ciry-le-Noble et le suivant sera à Saint-Firmin. Alors ça sera une nouveauté parce qu'il sera directement chez un producteur dans la ferme. Il ne sera pas ni dans une salle, ni dans sur une place de village, il sera directement chez le producteur et c'est un marché festif donc il y aura une animation musicale. Et il y aura la possibilité de consommer des produits directement sur place, qui seront cuits ou proposés par les producteurs. Voilà.

M. le Président.- Merci pour cette précision. Oui je disais les marchés de producteurs ça marche bien, très, très bien. Pour y être allé, pas... on ne peut pas aller sur tous les marchés de producteurs, je le reconnaiss, mais je suis allé sur certains marchés de producteurs. Dites donc, j'ai même croisé des gens qui n'étaient pas du territoire. Extraordinaire ça. Il disait, c'est dommage qu'on n'ait pas ça sur notre territoire. Voilà bah vous voyez. Donc continuons ces marchés de producteurs. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? C'est adopté.

Marchés de producteurs " Bienvenue à la Ferme " - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention partenariale

Le conseil décide :

- *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 7000 euros à la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire dans le cadre de l'organisation des marchés de producteurs « bienvenue à la ferme » ;*
- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire pour l'organisation des Marchés de Producteurs « Bienvenue à la ferme » pour l'année 2025 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'organisation des Marchés de Producteurs « bienvenue à la ferme » fournis par la Chambre d'agriculture de Saône et Loire ;*
- *D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2025.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Lionel DUPARAY et Monsieur Daniel MEUNIER, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

11. Développement Touristique - Contrat de Canal - Financement d'études - Convention partenariale

M. le Président.- Contrat de canal. Guy SOUVIGNY, financement d'études.

M. Guy SOUVIGNY.- Oui, merci Président, chers collègues. Alors, je vais juste vous rappeler que la signature du contrat canal a eu lieu le 8 mars 2022 justement à Montceau-les-Mines entre les 4 EPCI que traversent le canal du Centre sur 112 km 500. Dans ce contrat canal, on retrouve la Communauté d'agglomération du Grand Chalon, la Communauté d'agglo au Beaune Côte et Sud, la Communauté Urbaine et la Communauté de communes du Grand Charolais. Ce contrat court jusqu'à la fin décembre 2025. Donc 2 études sont portées par la Communauté Urbaine et le Grand Charolais. Concernant la Communauté Urbaine, l'étude était sur la promotion de la destination touristique du canal du Centre. Et pour le Grand Charolais, l'amélioration de l'offre de la qualité sur l'eau et autour de la voie d'eau. Alors la répartition du coût, comme vous pouvez le constater dans la délibération, a été calculée au prorata des kilomètres traversés par territoire. Alors nous, au niveau Communauté Urbaine, le canal du Centre traverse sur 43 km, ce qui explique que la Communauté Urbaine a les 2 montants sur les 2 études les plus importants. Donc l'objet de la délibération est de valider les termes de la convention que vous avez en annexe et d'autoriser le Président ou son représentant à signer et à imputer les dépenses au budget dédié. Alors permettez-moi, Président, avant de terminer cette délibération, je voudrais surtout remercier les services qui ont travaillé sur ce contrat canal parce que croyez-moi, ça a été quand même assez compliqué. Comme vous devez vous en douter, les réunions on en a fait plusieurs et réunir 4 EPCI, croyez-moi que c'est un parcours du combattant. Donc voilà, je tenais à les remercier particulièrement puisque tout le monde a bien travaillé dans le même sens et on en arrive à une conclusion qui est très intéressante aujourd'hui avec la fin des études. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup. Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Pas d'interventions ? Je mets aux voix personnes. Qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Unanimité, merci.

Développement Touristique - Contrat de Canal - Financement d'études - Convention partenariale

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention de coopération pour le financement d'actions découlant du contrat de canal du Centre joint en annexe à intervenir avec la Communauté d'agglomération Le Grand Chalon et la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, La Communauté de Commune du Grand Charolais.*
- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer l'ensemble des démarches afférentes.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. MONTCEAU-LES-MINES - Aménagement paysager des abords du cinéma Le Capitole - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'axe 2 "Renaturation des villes et villages" du Fonds Vert

M. le Président.- Développement territorial à Montceau, l'aménagement paysager des abords du cinéma le Capitole. Alors j'ai proposé qu'il soit sans présentation, je vais le mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Ah oui, il y en a une, Laurent SELVEZ, si on peut lui amener le micro.

M. Laurent SELVEZ.- Oui, Monsieur le Président, chers collègues, une intervention, alors rien contre la délibération, bien au contraire, puisque c'est un investissement massif de la Communauté sur le territoire montcellien. 2 millions d'euros ce n'est pas rien et que c'est un projet important parce qu'il va permettre à la fois de terminer l'aménagement de ce côté-ci du canal, mais aussi et c'est peut-être le plus important pour les montcelliens de renforcer la liaison entre les 2 berges du canal de manière à ce que le centre-ville puisse également bénéficier des équipements culturels qui sont de ce côté-ci et garder et en tout cas espérer garder une partie de l'attractivité de l'ancien cinéma. Voilà, on avait eu une présentation du projet en commission il y a maintenant quelques mois en arrière je crois. Depuis, nous avons eu en Conseil municipal à Montceau-les-Mines un projet qui vient sur le même territoire, celui du Centre de loisirs qui nous a été présenté récemment donc forcément des modifications ont dû être apportées au projet. Et je vois dans la délibération que les travaux sont prévus dès cet été. Donc est-ce qu'il nous est possible d'avoir quelques précisions sur les changements qui ont été apportés au premier projet. Et est-ce qu'il est peut-être possible, ce serait plus simple en tout cas parce qu'on ne va pas forcément voir l'ensemble du projet ce soir, mais avoir les nouveaux plans du nouveau projet qui se décide. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Isabelle LOUIS.

Mme Isabelle LOUIS.- Oui, merci Monsieur le Président. Eh bien, en fait ce parking paysager qui était prévu au départ, ne sera pas réalisé par la CUCM, mais cela n'a aucun impact en termes financiers pour le projet porté par la CUCM. C'est un projet d'aménagement supplémentaire et les villes aussi bien de Montceau-les-Mines que celles du Creusot ont fait des choix parce que nous étions sur des enveloppes supérieures à l'enveloppe initiale et pour Montceau-les-Mines, donc, ce parking paysager n'a pas été inclus au projet, ce qui n'a entraîné aucune conséquence ni financière, ni sur le phasage. Et simplement il y a eu des toutes des petites modifications tout à fait à la marche pour permettre l'articulation de ces projets. Voilà, ce que je peux vous dire. Et en termes de phasage, il est normal que ça commence à l'été, car ça n'a eu aucun impact sur ce projet initial qu'on vous a déjà présenté à plusieurs reprises pour des cofinancements et qui faisaient l'objet de l'appel à projet départemental antérieurement que j'avais présenté.

M. le Président.- Évelyne COUILLEROT, je crois, veut compléter, non ?

Mme Evelyne COUILLEROT.- Oui, simplement pour compléter, c'est bien entendu, comme pour chaque commune, un travail qui se fait en concertation avec le maire et ses élus. Il est vrai que nous avions au départ un projet beaucoup plus global qu'ensuite la ville de Montceau nous a fait savoir qu'elle avait un autre projet qu'elle souhaitait planter sur le site. Donc, nous n'allons pas à ce stade, bien entendu, maintenir le même projet alors que la ville de Montceau a évolué dans ses souhaits. C'est une simplement une adaptation et le fait que le projet Montcellien sera

sur le parking fait que l'ensemble du parking n'est pas traité et sera simplement traité avec de la peinture. Et ensuite, une fois le projet Montcellien installé, nous verrons la nécessité qu'il y aura éventuellement à faire le lien entre les différents espaces. Aujourd'hui donc, le lien est fait... sera fait entre l'Embarcadère, le cinéma et puis l'espace ludique qui existe aujourd'hui, le reste étant soumis... Mais tout cela a été vu en concertation avec la ville de Montceau. Mais bien entendu, je me retourne vers Véronique, nous avons les nouveaux plans et il n'y a aucun souci pour... Moi, ce que je propose même, c'est que pour l'ensemble des collègues, cela soit annexé à la décision qui est prise aujourd'hui, qu'on mette le plan.

M. le Président.- Merci Madame JARROT.

Mme Marie-Claude JARROT.- Nous avons présenté ces modifications au Conseil municipal, elles sont à la marge. Merci Madame, merci Madame la Vice-présidente de l'avoir précisé et il y a avoir... ça a été présenté au Conseil... peut-être un peu plus d'arbre de ce côté où nous sommes là. Voilà à peu près les modifications, mais en termes de voirie, ce qui représente le coût le plus important en termes de voirie, il n'y a aucun impact. Voilà merci ; ça je l'ai déjà dit, mais merci pour ces précisions Mesdames.

M. le Président.- Merci je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

MONTCEAU-LES-MINES - Aménagement paysager des abords du cinéma Le Capitole - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'axe 2 "Renaturation des villes et villages" du Fonds Vert

Le conseil décide :

- *D'approuver le plan de financement détaillé ci-dessus ;*
- *De solliciter une subvention au titre du « Fonds Vert 2025 » auprès de l'Etat, conformément au plan de financement détaillé ci-dessus, dans le cadre de l'opération d'aménagement paysager des abords du futur cinéma à Montceau-les-Mines ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Contrat engagements quartiers 2030 - Attribution du fonds communautaire politique de la ville 2025

M. le Président.- Contrat d'engagement quartier 2030. Ce sont les fonds communautaires Politiques de la ville. Alors on est un certain nombre à sortir...Barbara SARANDAO, moi-même, Jérémie PINTO, Philippe PRIET, Laurent SELVEZ, Guy SOUVIGNY, Jocelyne BLONDEAU, Christophe DUMONT, Lionel DUPARAY, Marie Thérèse FRIZOT, Sébastien GANE, Christian GRAND, Didier LAUBERAT, Monique LODDO, Éric COMMEAU, Séverine GIRARD LELEU, Marie-Claude JARROT, Danièle PICARD, Thierry BUISSON, Gilda SARANDAO, Chantal LEBEAU, Philippe PIGEAU, Évelyne COUILLORET et c'est Bernard DURAND qui va vous présenter cette délibération.

M. Bernard DURAND.- Oui, je vais présenter avec le peu de monde qui va rester, mais bien... Oui donc, mes chers collègues, il s'agit de l'attribution des fonds communautaires à l'appel à projet 2025 selon le cadre défini d'un nouveau contrat de ville Engagement quartier 2030, dont je rappelle les priorités qui sont définies ainsi : la cohésion sociale et l'accès au droit, le cadre de vie et la transition écologique, l'objectif plein emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et enfin la tranquillité publique. Je rappelle que c'est le premier appel à projet dans le cadre de cet engagement, puisque, l'an dernier, nous étions entre 2 contrats politiques de la ville. 55 actions ont été retenues, réparties sur les 5 quartiers politiques de la ville, dont 31 nouvelles actions. Je rappelle que le financement mobilisé cette année s'élève à 436 500 €, que ce sont des crédits additionnels au droit commun. 268 000 € proviennent de l'État, 35 000 de la région, 22 350 de la CAF et 110 500 de la Communauté Urbaine. Le financement communautaire s'adresse aux porteurs de projets associatifs. 29 dossiers qui répondent à 2 orientations prioritaires : l'accompagnement global des demandeurs d'emploi vers la formation et l'emploi, la mise en œuvre des actions éducatives de parentalité et de prévention santé, la sensibilisation du vivre ensemble, de la citoyenneté, de la mixité sociale, l'égalité homme femme et la lutte contre les discriminations. Il convient donc de délibérer sur les projets retenus et validés par le comité technique du 9 avril 2025 sous la présidence du sous-préfet. Vous avez en annexe la liste et la description de l'ensemble des actions et des porteurs de projets dont je ne vais pas les prendre

l'ensemble. Et puis vous avez aussi bien sûr le montant du cofinancement. Et avant de terminer, je voudrais remercier l'ensemble des collègues qui ont travaillé sur cet appel à projets que l'on débute en octobre de l'année précédente souvent donc c'est un long travail et bien sûr de l'ensemble des partenaires associatifs, de la présence aussi de nos habitants, de ces quartiers, pas sur Montceau qui fait en une démarche pour mettre en route son conseil d'habitant, voilà ce que je pouvais dire sur cet appel à projet 2025.

M. Jean-François JAUNET. - Je pensais que Bernard pouvait le faire, c'était effectivement de mon ressort. Donc est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? S'il n'y a pas de questions, je propose de passer au vote. Donc qui ne souhaite pas prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Merci, nous allons pouvoir faire rentrer les personnes qui sont à l'extérieur.

Contrat engagements quartiers 2030 - Attribution du fonds communautaire politique de la ville 2025

Le conseil décide :

- de valider la répartition du fonds communautaire politique de la ville selon la répartition suivante :

<i>La cohésion sociale et l'accès aux droits</i>		Montant en €
Compagnie El Ajouad	Tenir jusqu'à l'aube	1 000
Arc en scène	Théâtre forum	4 000
Les Z'Opposés	Le théâtre comme vecteur de lien social	2 500
Place à l'action	Programme citoyenneté	2 000
CTMHB	Sport bien être pour une Inclusion sociale et santé via la pratique sportive	4 500
Objectif bleu	Répit vacances	3 000
Sauvegarde 71	Espace ressources de soutien à la parentalité (ERSP)	17 500
COCB	Rugby	4 000
Pause-café	un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale	2 500
Creusot Défi 2000	Diagnostic Forme et Santé pour les jeunes des QPV	4 000
Creusot Défi 2000	Diagnostic Forme et Santé pour les séniors	3 000
Futsall Montceau	Tournois	1 000
Alliance dojo	Le judo, lien social au sein des quartiers Bois du Verne et du Plessis	4 500
Centre de Francophonie de Bourgogne	Humanité en marche	3 000
Creusot Défi 2000	Mise en place d'une école "multi-sports" pour les enfants et les parents	4 000
Moving variety	Moving variety	2 000
L'ARC	A deux pas	5 000
Lutte et forme	Soutenir le développement des actions sport dans les quartiers, pendant et hors temps scolaire, dans une optique d'inclusion sociale et citoyenne	4 000
RCMB	Rugby pour tous	2 500
Zone lutte Torcy	Mon quartier à bras le corps	2 000
Fight Club 71	Insertion par le sport	2 500
Les P'tits moineaux	Les CM2 de Marie Curie à la découverte de Verdun	2 500
<i>Objectif plein emploi dans les quartiers politique de la ville</i>		
BGE	Entrepreneuriat Quartiers 2030 - Accompagnement renforcé	2 500
AgIRE	Aller-vers l'Autre et l'emploi grâce à la mobilité et une meilleure maîtrise de la langue française	10 000
APOR	Découverte de l'IA et du Numérique : outils pour l'insertion socio-professionnelle	2 000

Unis-Cité	Avec solidarité pour construire son avenir	3 000
Place à l'action	Programme insertion professionnelle	5 000
Régie de territoire nord	Guichet Emploi Insertion	3 000
Tranquillité publique		
Collège des Epontots	Prévenir le cyber-harcèlement	4 000

- d'approuver les termes des conventions à intervenir avec les porteurs et porteuses de projets, précisant les modalités de participation de la Communauté Urbaine Creusot Montceau,
- d'autoriser le versement aux associations, porteuses de projets, des sommes précitées au titre du fonds communautaire de la politique de la ville.

Observations : Etant précisé que Madame Barbara SARANDAO, Monsieur David MARTI, Monsieur Jérémy PINTO, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur Laurent SELVEZ, Monsieur Guy SOUVIGNY, Madame Jocelyne BLONDEAU, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Lionel DUPARAY, Madame Marie-Thérèse FRIZOT, Monsieur Sébastien GANE, Monsieur Christian GRAND, Monsieur Didier LAUBERAT, Madame Monique LODDO, Monsieur Eric COMMEAU, Madame Séverine GIRARD-LELEU, Madame Marie-Claude JARROT, Madame Jeanne-Danièle PICARD, Monsieur Thierry BUISSON, Madame Gilda SARANDAO, Madame Chantal LEBEAU, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Philippe PIGEAU, Monsieur Yohann CASSIER et Madame Evelyne COUILLORET intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

3. Écomusée - Validation des nouvelles contreparties de Mécénat

4. Ecomusée - Tarification de produits des boutiques du MHI et de la Villa Perrusson

5. Ecomusée - Application d'une redevance en nature pour la cession de droits de reproduction de documents de l'Écomusée Creusot Montceau à des tiers

M. le Président.- Je suppose que ça a été adopté. Oui. Alors nous avons ensuite 3 délibérations concernant l'Ecomusée, les validations des nouvelles contreparties de mécénat, tarification de produits de boutique et application d'une redevance en nature pour cession de droit de reproduction. Je propose de les passer sans présentation sauf si quelqu'un souhaite intervenir sur l'une ou l'autre ? Non. Donc je passe ces 3 délibérations au vote. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstient ? Qui sont contre ? Pour ? Les 3 sont adoptées. Je vous remercie.

Écomusée - Validation des nouvelles contreparties de Mécénat

Le conseil décide :

- De fixer la valeur des contreparties dans le cadre des opérations de mécénat et de partenariats dans la limite de 25% du montant du don ;
- De valider la grille des contreparties générale ainsi que leur valorisation.

Observations : Adoption à la majorité.

Ecomusée - Tarification de produits des boutiques du MHI et de la Villa Perrusson

Le conseil décide :

- D'adopter les tarifs des nouveaux produits proposés à la vente à la boutique du musée de l'Homme et de l'Industrie au Creusot ainsi qu'à la boutique de la villa Perrusson à Ecuisses, tels que mentionnés ci-après :

Désignations	Prix de vente
Maquette	24,90 € TTC
Kit créatif	19,90 € TTC
Mémory	14,90 € TTC

Observations : Adoption à l'unanimité.

Ecomusée - Application d'une redevance en nature pour la cession de droits de reproduction de documents de l'Écomusée Creusot Montceau à des tiers

Le conseil décide :

- D'adopter l'application d'une redevance en nature, pour la cession des droits de reproduction de documents de l'Écomusée Creusot Montceau à des tiers dans les conditions suivantes :
 - Édition de livres en version papier et numérique : deux exemplaires
 - Utilisation dans un film : deux exemplaires
 - Utilisation des fonds sonores : deux exemplaires
- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer tous les documents afférents.

Observations : Adoption à l'unanimité.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Services publics d'eau potable et d'assainissement - Rapports annuels 2024 des délégataires

M. le Président. - Développement durable, une délibération sans présentation ? Il n'y a pas de vote, on prend acte du rapport annuel 2024. On va vous épargner la lecture. Nous prenons acte. Oui c'est bon ? Merci.

Services publics d'eau potable et d'assainissement - Rapports annuels 2024 des délégataires

Le conseil décide :

- De prendre acte des rapports de CME relatifs à l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024.

Observations : Prise d'acte.

2. Dispositif Allocation Eau - Signature d'un avenant à la convention avec la CAF

M. le Président. - Allocation eau. Jean-Marc FRIZOT. Là il y a une présentation, c'est un avenant à la convention.

M. Jean-Marc FRIZOT. - Oui, merci Président. Donc il s'agit d'un avenant de dispositif allocation. Vous savez qu'on a créé l'allocation eau, une des premières collectivités en France, on était dans les 3 premières à avoir créé une allocation eau. L'idée, comme vous le savez, c'est de limiter l'impact de la facture d'eau sur les ménages en difficulté. Elle a été mise en œuvre, enfin, on l'a créée en fin 2021, elle a été mise en œuvre 2022 et elle fait l'objet d'une convention avec la CAF qui dure 3 ans. Et là on en est au renouvellement de la fameuse convention. Le dispositif – je vous rappelle vraiment 2 mots – c'est que personne, ne doit payer plus de 3% de ses revenus, ne doit consacrer plus de 3% de ses revenus à la facture d'eau et d'assainissement. Pour 90%, c'est une facture eau et assainissement, 90% de nos abonnés. Donc l'idée, pas plus de 3%, pas consacrer plus de 3% à l'eau, à la facture d'eau. Sachant qu'il y a d'autres variables, bien sûr, il y a le nombre de personnes du foyer qui compte. Il y a les ressources forcément du foyer. Et les volumes garantis, c'est ce qu'on appelle les volumes prédéfinis ou les volumes garantis. Et puis bien sûr le prix de l'eau.

Alors qu'est-ce qu'on vous propose au bout de ces 3 années de mise en œuvre ? On vous propose de reconduire le dispositif, ce n'était pas forcément gagné, donc on reconduit le dispositif pour aider les familles, enfin, je dirais les foyers plutôt qui sont le plus les plus précaires. On vous propose simplement d'adapter ce qu'on appelle les volumes garantis. On l'adapte aux besoins essentiels : consommation, hygiène. C'est à dire que là on est dans une optique d'économie. C'est un peu d'économie de la ressource et donc on vous propose de reconduire simplement toutes les données simplement en adaptant ce barème qui vous est présenté en bas de la première page et qui est très légèrement différent à partir de 2 personnes au foyer. C'est une modification mineure. Ce qu'on vous dit aussi, c'est que la convention, elle était signée pour 3 ans et là on ne pourra pas la resigner pour 3 ans. Tout simplement

parce que la Caisse d'allocation familiale qui fournit les données, elle est essentielle dans le dispositif, elle-même - les données vous savez que c'est quelque chose de très précieux - elle est elle-même encadrée par la Caisse nationale d'allocation familiale qui va faire un règlement national. En fait on ne peut reconduire que pour un an, mais si jamais la Caisse nationale n'a pas encore fait son travail, on pourra reconduire un an minimum. Voilà. Et une dernière chose, mais qui est aussi importante, c'est que bien sûr on va proposer à nouveau aux autres caisses qui n'avaient pas répondu, parce que ça suppose un échange de données. On va proposer à la MSA qui n'a pas fourni ses données. La CARSAT donc. Et puis la Caisse de retraite des agents miniers. Ces 3 caisses-là, on les avait sollicitées depuis le début pour qu'elles rentrent dans le dispositif et on les sollicitera à nouveau. Donc on vous propose aujourd'hui de valider le nouveau système avec les nouveaux volumes garantis et de poursuivre le dispositif. C'est ça l'essentiel est d'autoriser bien sûr le Président à signer l'avenant et puis tout ce qui va avec.

M. le Président.- Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Des personnes qui souhaitent s'abstenir ? Ne pas voter ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

Dispositif Allocation Eau - Signature d'un avenant à la convention avec la CAF

Le conseil décide :

- *De valider les nouveaux volumes garantis à savoir :*

Nombre de personnes dans le foyer	Volumes garantis (m³/an)
1	40
2	55
3	70
4	85
5	100
<i>Personne supplémentaire</i>	<i>+15</i>

- *De poursuivre, dans les années à venir, le dispositif tel que défini dans les délibérations de 2022 en intégrant les nouveaux volumes approuvés ci-dessus.*
- *D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention à intervenir avec la CAF de Saône-et-Loire tel que proposé en annexe.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Convention de mandat relative aux aides destinées à la mise en conformité des branchements - Autorisation de signature

M. le Président.- Convention de mandat relative aux aides destinées à la mise en conformité des branchements. Jean-Marc FRIZOT.

M. Jean-Marc FRIZOT.- Oui, alors c'est une délibération importante, c'est un peu une création là, alors c'est un terme un peu... Alors convention de mandat. Donc je vais essayer d'être assez concret. Je dis tout de suite que ça ne concerne pas les communes qui relèvent du Bassin versant de la Dheune. Vous savez qu'on est sur 2 agences de l'eau. L'agence de l'eau Loire Bretagne, c'est essentiellement, enfin, c'est le bassin versant de la Bourbince, c'est l'essentiel de nos communes. Par contre, celles qui sont à partir d'Ecuisses, je dirais, Saint-Julien et cetera. Ils ne sont pas concernés puisque c'est spécifique à l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Alors il s'agit d'une aide financière. Ça, on avait l'habitude d'une aide financière pour les maîtres d'ouvrage publics

Mais là, cette fois, on va aller jusqu'au privé, jusqu'aux habitants. C'est pour ça que je dis que c'est une délibération importante. Alors de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'aider les projets, notamment de déraccordement – on est obligé d'inventer le mot – déraccordement des eaux pluviales du réseau public d'assainissement. Vous savez qu'on a trop, beaucoup trop d'eaux parasites qui arrivent dans nos stations et le schéma directeur nous dit, il faut absolument corriger ça. Et une façon, ce n'est pas la seule, mais une façon de corriger ça, c'est de déraccorder les eaux pluviales des réseaux unitaires. D'enlever les eaux pluviales, de les prendre, de les traiter sur place et de ne pas les mettre dans nos réseaux unitaires.

Alors, il est proposé que le service assainissement de la Communauté soit mandataire de l'Agence de l'eau. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que, pour une fois, on pourra aller plus loin que le réseau public, c'est à dire que le service exploitation peut mener, pourrait mener l'instruction des travaux pour la partie privée. Parce que qu'est ce qui

se passe quand on travaille sur des dossiers : on va voir les gens, et cetera, mais dès qu'on arrive sur le privé jusqu'à présent, on leur dit et bien non, on n'a pas le droit de venir chez vous, et cetera. Là, voilà, avec cette convention de mandat, ça veut dire qu'on peut aller plus loin et qu'on peut les aider, qu'on peut les aider techniquement, mais aussi qu'on peut leur apporter, et c'est peut-être ça le plus important des subventions de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Pour ça, il faut qu'on signe une convention de mandat avec l'Agence de l'eau et inversement il faut que nous ensuite la Communauté signe une convention de mandat avec chaque propriétaire.

Alors attention, le plus important arrive maintenant, ça ne concerne pas tout. Alors ça concerne les communes du bassin versant de la Bourbince, mais attention c'est uniquement dans un cadre de schéma directeur d'assainissement. Alors je vais préciser, c'est uniquement les schémas prioritaires alors c'est... mais vous allez voir, c'est très large, c'est les systèmes de Torcy, ça veut dire Le Creusot en fait, Montceau, Blanzy, Sanvignes, Saint-Sernin, Génelard et Le Breuil. Ces secteurs-là étant prioritaires, on peut donc appliquer ces conventions de mandat. Alors dans la 2^{ème} page de la délibération, vous avez les coûts, je ne rentre pas trop là-dedans. Ce qui est intéressant c'est de voir que pour les privés, ça veut dire que on peut mobiliser 50% au maximum d'un taux plafond de 9 350 €. Donc vous voyez que les sommes sont assez importantes. Mais l'idée, je vous le dis toujours, c'est de déconnecter, les eaux pluviales de nos réseaux. Voilà. Aussi, on a une aide, la Communauté Urbaine a une aide pour faire ça. Une aide à l'animation de 600€ par branchements. Voilà. Alors on vous propose donc d'approuver les termes de la convention de mandat, d'autoriser le Président à signer la convention de mandat et puis de mettre en œuvre le dispositif. Mais il ne s'agit pas de dispositif individuel, il s'agit bien sûr de dispositif dans le cadre de la Communauté Urbaine. On est en train de tester un de ces dispositifs d'ailleurs actuellement, donc c'est dans des opérations collectives. Et je redis bien sur ces secteurs-là voilà. ce sont des subventions qu'on peut mobiliser pour les habitants qui feraient cet effort de se déconnecter, de déconnecter leurs eaux pluviales de nos réseaux.

M. le Président.- Merci. Des demandes d'explications supplémentaires ou des prises de parole ? Non, alors je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Convention de mandat relative aux aides destinées à la mise en conformité des branchements - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- *d'approuver les termes de la convention de mandat avec l'agence de l'eau, ainsi que ses annexes,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mandat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de solliciter les différentes aides au bénéfice des particuliers et de la Communauté Urbaine,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre le dispositif pour percevoir et reverser les aides perçues aux maîtres d'ouvrages privés et, notamment, d'autoriser la signature des conventions avec les particuliers formalisant l'accord des parties,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,*
- *d'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Rétrocession des ouvrages d'eau potable de la Commune de Saint-Eugène au Syndicat Intercommunal des Eaux de Charbonnat

5. Travaux sur les réseaux assainissement et d'eau potable de la CUCM - Lot 1 : travaux sur réseau assainissement - Autorisation de signature d'une modification n°1 à l'accord-cadre 2300401PRP

6. Travaux sur les réseaux assainissement et d'eau potable de la CUCM - Lot 4 : travaux réseau eau potable - Autorisation de signature d'une modification n°1 à l'accord-cadre 2300404PRP

7. Appel à projet "Moins de déchets, ici c'est possible" - Attribution de subventions

M. le Président.- Alors ensuite, les délibérations 4, 5, 6, 7, sans présentation. Ça concerne différents sujets, sur les ouvrages d'eau potable, les réseaux d'assainissement, sur « Moins de déchets, ici, c'est possible ». S'il n'y a

pas de prise de parole, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Adopté, merci.

Rétrocession des ouvrages d'eau potable de la Commune de Saint-Eugène au Syndicat Intercommunal des Eaux de Charbonnat

Le conseil décide :

- *D'autoriser la rétrocession, à titre gratuit, des ouvrages d'eau potable listés dans la convention annexée à la présente délibération, au Syndicat des eaux de Charbonnat.*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dument habilité, à signer :*
 - o *La convention de rétrocession des ouvrages d'eau potable entre le Syndicat des eaux du Charbonnat, la CUCM et le régisseur Creusot-Montceau-Eau ;*
 - o *Tout document afférent au présent dossier et permettant la bonne exécution de ce transfert d'ouvrages.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Travaux sur les réseaux assainissement et d'eau potable de la CUCM - Lot 1 : travaux sur réseau assainissement - Autorisation de signature d'une modification n°1 à l'accord-cadre 2300401PRP

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification numéro 1 au marché n°2300401PRP conclu avec le groupement DBTP, GUINOT, SNTPAM sur la base du projet annexé ayant pour objet :*
 - o *D'augmenter le montant maximum annuel de 15% soit 750 000 € HT portant le montant maximal annuel à 5 750 000 € HT pour la période en cours et pour celles à venir, portant ainsi le montant maximum total, toute période confondue, à 21 500 000€ HT, soit 7,5% d'augmentation.*
 - o *D'intégrer les prix nouveaux*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Travaux sur les réseaux assainissement et d'eau potable de la CUCM - Lot 4 : travaux réseau eau potable - Autorisation de signature d'une modification n°1 à l'accord-cadre 2300404PRP

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu disposant de la délégation en matière de marchés publics, à signer la modification numéro 1 au marché n°2300404PRP conclu avec l'entreprise COLAS sur la base du projet annexé et ayant pour objet d'augmenter le montant maximum des périodes 3 et 4 de 105 000 € HT portant ainsi le montant annuel maximum à 805 000 € HT soit, toutes périodes confondues, à 3 010 000€ HT, soit 7,5% d'augmentation*
- *D'imputer les dépenses afférentes sur les crédits inscrits au budget.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Appel à projet "Moins de déchets, ici c'est possible" - Attribution de subventions

Le conseil décide :

- *D'approuver le montant des subventions pour chacune des structures ci-dessous :*

Volet choisi	Nom de la structure	Montant alloué
1	Place à l'action	1 000€
1	Matières à relier	1 840€
2	Du vent dans les fleurs	600€

- *- D'autoriser le premier versement correspondant à 50% du montant voté : 1720€ ;*
- *- D'autoriser le versement des 50% restant à la réception des justificatifs ;*
- *- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

8. Appel à manifestation d'intérêt - Collecte et valorisation des déchets réemployables sur le territoire communautaire - Désignation du lauréat

M. le Président.- Appel à manifestation d'intérêt sur la collecte et la valorisation des déchets, Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET.- Oui, Monsieur le Président, merci. C'est le dernier acte d'une opération importante sur ce mandat communautaire, puisque c'est finalement l'attribution à un délégataire pour gérer notre recyclerie, qui va s'appeler plutôt ressourcerie parce qu'en fait c'est un lieu où on trouve de la ressource qu'elle soit de la ressource en équipement, bien évidemment, mais aussi de la ressource en sensibilisation et en actions qui peuvent être menées sur ce lieu. Et donc, en fait nous avons eu un seul opérateur qui a déposé une offre qui est le groupe Solif qui exploite déjà les ressourceries de Gueugnon, Chauffailles, Saint-Bonnet de Joux ainsi que la boutique de Charolles. Vous avez la convention qui est annexée à cette délibération où les principaux éléments sont : la création donc d'un chantier d'insertion avec environ 10 salariés sur la période 2025 / 2026. Une ambition de passer entre 20 et 25 salariés d'ici 4 ans avec 3 ou 4 personnes sur l'encadrement. Un engagement aussi de collecte en tonnage pour faire baisser effectivement les déchets non valorisés et qui permettrait de faire du réemploi. La présence importante d'agents valoristes sur les déchetteries principales de Montceau et de Torcy qui permettent aussi d'accompagner nos usagers sur les déchetteries pour leur dire qu'un certain nombre de choses qu'ils apportent sur ces déchetteries peuvent être réutilisées si l'Etat le permet. L'ouverture au public est prévue en septembre 2025 et bien évidemment, on aura l'occasion lors d'une inauguration de vous présenter cet équipement. Merci Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Des prises de parole avant le vote sur cette délibération ? Non. Alors je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Appel à manifestation d'intérêt - Collecte et valorisation des déchets réemployables sur le territoire communautaire - Désignation du lauréat

Le conseil décide :

- *De désigner le groupe SOLIF, dont le siège est situé 1, place de la Victoire, 71120 Charolles comme lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mandatement avec le groupe SOLIF ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents s'y référant ;*
- *D'imputer les dépenses sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

9. Expérimentation collecte des biodéchets - modification de fréquence de collecte

10. Dispositif d'accompagnement CITEO - Autorisation de candidatures

M. le Président.- Après, nous passons à la délibération numéro 9 sur l'expérimentation de collecte des biodéchets, sans présentation. Le dispositif pardon d'accompagnement Citéo, sans présentation également. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter, les 2 ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Expérimentation collecte des biodéchets - modification de fréquence de collecte

Le conseil décide :

- *d'acter les modifications de fréquence de collecte à partir du 1er septembre 2025 sur le secteur de Montceau-les-Mines concerné par l'expérimentation de collecte des biodéchets*
- *D'acter par voie de conséquence, les modifications temporaires du règlement de collecte pour le secteur susvisé.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Dispositif d'accompagnement CITEO - Autorisation de candidatures

Le conseil décide :

- *D'autoriser monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en la matière, à déposer une candidature auprès de CITEO dans le cadre l'appel à manifestation d'intérêt « Réemploi pour les collectivités » ;*

D'autoriser monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en la matière, à réaliser toutes les démarches et à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'AMI lancé par le CITEO.

Observations : Adoption à l'unanimité.

VII - PROXIMITE

1. Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux

M. le Président. - Attribution de fonds de concours, entretien des chemins ruraux. Yohann CASSIER.

M. Yohann CASSIER. - Oui, merci Monsieur le Président. Chers collègues, la commission s'est réunie donc le 4 septembre et le 27 mai dernier pour arrêter 9 communes concernées en fonctionnement et 3 communes en investissement. Vous retrouvez les différents montants qui vous sont proposés. Un petit bilan sur l'année 2024 qui me paraît utile de vous faire part ce soir. Donc, la commission s'est réunie à 4 reprises. 58 dossiers ont été traités, dont 41 dossiers en fonctionnement et 17 dossiers en investissement. Voilà, je tiens à remercier non seulement les membres de la commission qui nous accompagnent sur ce dossier-là et également les services concernés. La prochaine réunion se déroulera à Saint-Symphorien de Marmagne. On innove un petit peu. On va se délocaliser, on va changer un petit peu les habitudes et elle se déroulera le 2 septembre. Cette information-là, elle est importante pour vous, pour vous permettre de déposer vos dossiers le plus rapidement possible, pour que les services puissent les traiter dans de bonnes conditions et que l'on puisse justement arbitrer comme il se doit les différents dossiers. Voilà, merci de votre écoute.

M. le Président. - Merci. Donc, vous voyez quand même pas mal de dossiers. Et puis un dispositif des chemins ruraux - parce qu'en échangeant avec Yohann CASSIER et avec les maires - qui a vocation à évoluer... Voilà, il faut qu'on continue le travail, les échanges, mais qui a vocation à évoluer dans l'avenir. Il faut trouver vraiment les bons paramètres de cette évolution pour que ça bénéficie encore plus aux communes. Voilà. Des questions ? Non, pas de question. Alors je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux

Le conseil décide :

- *D'approuver le versement des fonds de concours tel que présenté dans le rapport ci-dessus ;*
- *D'imputer les sommes sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. GRDF - Concession de distribution publique de gaz - Rapport annuel 2024

3. Transports urbains - Rapport annuel 2024 du délégataire

M. le Président. - Ensuite, nous avons 2 rapports annuels, un qui concerne GRDF, l'autre les transports urbains. Il s'agit de prendre acte, sans lecture. Vous l'avez lu. Donc je vous demande simplement une prise d'actes. Oui, oui, merci.

GRDF - Concession de distribution publique de gaz - Rapport annuel 2024

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport annuel du délégataire Gaz et réseau Distribution de France relatif à la construction, la mise en œuvre, la maintenance et la commercialisation du réseau gaz de la Communauté Urbaine pour l'année 2024.*

Observations : Prise d'acte.

Transports urbains - Rapport annuel 2024 du délégataire

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport du délégataire TRANSDEV CREUSOT MONTCEAU TRANSPORT relatif à l'exploitation du service de transport public pour l'année 2024.*

Observations : Prise d'acte.

4. Délégation de service public de transports urbains - Signature de la modification n°5

5. Évolution des dispositions relatives au comité des partenaires de la Communauté Urbaine.

6. Transports scolaires - Mise à jour du règlement communautaire

7. Transports scolaires - Ajustement de la tarification années scolaire 2025-2026

8. Versement Aide Individuelle au Transport (AIT) - Année scolaire 2025/2026

M. le Président. - Et ensuite délibérations suivantes, de la 4 à la 8. Qui concernent les transports urbains, qui concernent également la mise à jour du règlement communautaire dans les transports scolaires, l'ajustement de la tarification ou l'aide individuelle. Sans présentation également. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non, je mets aux voix toutes ces délibérations. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Délégation de service public de transports urbains - Signature de la modification n°5

Le conseil décide :

- *D'autoriser le Président à signer la modification n°5 au contrat de délégation de service public pour les transports urbains ;*
- *D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget annexe transport.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Évolution des dispositions relatives au comité des partenaires de la Communauté Urbaine.

Le conseil décide :

- *D'approuver la modification de la composition du comité des partenaires telle que décrite ci-dessus ;*
- *D'arrêter à 4 membres le nombre de conseillers communautaires qui siègeront au sein de ce Comité.*
- *De désigner les conseillers communautaires suivants pour siéger au comité des partenaires :*

- Monsieur Daniel MEUNIER*
- Madame Evelyne COUILLORET*
- Madame Pascale FALLOURD*
- Monsieur Guy SOUVIGNY*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Transports scolaires - Mise à jour du règlement communautaire

Le conseil décide :

- D'adopter le règlement communautaire des transports scolaires annexé à la présente délibération et comportant trois volets :

I - L'organisation du transport scolaire du second degré

II - Les règles de sécurité et de discipline dans les transports scolaires

III - L'organisation du transport scolaire du premier degré.

- De fixer sa date d'effet à compter du 1er septembre 2025.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Transports scolaires - Ajustement de la tarification années scolaire 2025-2026

Le conseil décide :

- d'adopter la grille tarifaire suivante :

	A partir du 1 ^{er} septembre 2025
Carte de transport scolaire pour les élèves hors du ressort territorial pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)	12 € par mois 120 €
Usager non scolaire pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)	12 € par mois 120 €
Délivrance d'un second duplicata	15,00 €
Délivrance d'un duplicata supplémentaire	25,00 €
Taux kilométrique de base pour l'aide individuelle	0,263 €
Indemnité forfaitaire due à l'exploitant pour absence de titre de transport ou un titre de transport non valide	72,00 €

Observations : Adoption à l'unanimité.

Versement Aide Individuelle au Transport (AIT) - Année scolaire 2025/2026

Le conseil décide :

- Le versement de l'Aide Individuelle au Transport (AIT) pour l'année scolaire 2025/2026, pour un montant total maximum de dépenses estimé à 12 600,00 euros. Les familles bénéficiaires de cette aide sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Le montant peut être minoré si l'élève présente un nombre d'absence supérieure à 10 jours au cours de l'année scolaire.

Bénéficiaires	Commune	Montant AIT
Mme A	Saint-Firmin	888,73 euros
Mme A	Sanvignes-les-Mines	860,96 euros
Mme B	Saint-Firmin	592,49 euros
Mr B	Sanvignes-les-Mines	333,27 euros
Mr B	Sanvignes-les-Mines	333,27 euros
Mr B	Marmagne	203,67 euros
Mr B	Saint-Symphorien-de-Marmagne	286,99 euros
Mr C	Charmoy	166,64 euros
Mr C	Saint-Vallier	370,30 euros
Mr C	Charmoy	351,79 euros
Mr C	Sanvignes-les-Mines	398,08 euros
Mme M	Gourdon	342,53 euros
Mme M	Gourdon	342,53 euros

<i>Mme D</i>	<i>Perrecy-les-Forges</i>	<i>416,59 euros</i>
<i>Mme D</i>	<i>Les Bizots</i>	<i>240,70 euros</i>
<i>Mme M</i>	<i>Saint-Laurent-d'Andenay</i>	<i>148,12 euros</i>
<i>Mr G</i>	<i>Saint-Vallier</i>	<i>472,74 euros</i>
<i>Mr K</i>	<i>Montceau-les-Mines</i>	<i>370,30 euros</i>
<i>Mme D</i>	<i>Charmoy</i>	<i>342,53 euros</i>
<i>Mr L</i>	<i>Sanvignes-les-Mines</i>	<i>268,47 euros</i>
<i>Mme G</i>	<i>Le Breuil</i>	<i>222,78 euros</i>
<i>Mr L</i>	<i>Saint-Micaud</i>	<i>370,30 euros</i>
<i>Mme P</i>	<i>Saint-Vallier</i>	<i>388,82 euros</i>
<i>Mme V</i>	<i>Génelard</i>	<i>268,47 euros</i>
<i>Mme B</i>	<i>Ciry-le-Noble</i>	<i>296,24 euros</i>
<i>Mme P</i>	<i>Sanvignes-les-Mines</i>	<i>722,09 euros</i>
<i>Mr P</i>	<i>Sanvignes-les-Mines</i>	<i>749,87 euros</i>
<i>Mr P</i>	<i>Perreuil</i>	<i>925,76 euros</i>
<i>Mr P</i>	<i>Charmoy</i>	<i>379,56 euros</i>
<i>Mme S</i>	<i>Perrecy-les-Forges</i>	<i>490,65 euros</i>

- *D'imputer la dépense au budget principal.*
- *Autorise Monsieur Le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer tout document se rapportant au versement de l'Aide Individuelle au Transport pour l'année scolaire 2025/2026.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

9. Participation de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à la promotion du Transport urbain dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité 2025

M. le Président.- Et nous allons terminer avec la dernière délibération qui concerne une participation de la Communauté Urbaine à la promotion du transport urbain dans le cadre de la Semaine européenne. **Évelyne COUILLEROT.**

Mme Évelyne COUILLEROT.- Oui, merci Président. Donc chaque année, la Communauté participe à cette semaine européenne. Cette année, elle se déroulera du 16 au 22 septembre. Alors nous avons retenu un certain nombre de grands principes et d'animations afin de promouvoir cette forme de mobilité. Tout d'abord la gratuité des lignes urbaines de bus MonRézo ainsi que la ligne régulière TGV et le transport à la demande rurale. La gratuité de la carte sans contact pour tout achat d'un abonnement ou d'un titre de 10 voyages. La mise en place de stand d'informations sur les villes du Creusot, Montceau et Montchanin les jours de marché. Et puis un jeu concours dont les contours sont à définir et qui sera sur le site MonRézo. Donc il vous est proposé d'appliquer pendant la Semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre, la gratuité sur l'ensemble du réseau urbain, TAD inclus, ainsi que la gratuité de la carte sans contact pour tout achat d'un abonnement et d'un titre de 10 voyages.

M. le Président.- Merci. Question ? Pas de question. Pas de prise de parole, je mets aux voix. Oui, pardon. **Yohann CASSIER.**

M. Yohann CASSIER.- Oui. Alors une question ou plutôt un retour, un retour sur un sujet d'actualité. On parle de mobilité, on parle de TER, on parle de gares TGV. Et comme vous avez pu vous en rendre compte, chers collègues, l'actualité à Montchanin est particulièrement en difficulté. Donc je parle sous couvert du Président qui à mon avis se doutait que malgré qu'il n'y a pas eu de question de poser en amont l'opportunité sur cette dernière délibération, et je pense que ça aura l'occasion de marquer un peu les esprits, c'est de parler de mobilité sur notre Communauté Urbaine. Aujourd'hui, c'est un maire particulièrement affecté qui s'adresse à vous. Bien évidemment, j'aurais pu laisser ma collègue Chantal LEBEAU au sein de cette Assemblée, prendre cette parole, mais je sais qu'elle y mettrait beaucoup de cœur et peut être que jusqu'à tard ce soir on serait toujours là donc on va. Non, c'est une petite boutade, Chantal, c'est pour te faire détendre parce que je sais que tu aurais voulu prendre cette parole que tu as porté hier en Conseil municipal. Vous faire part chers collègues pour que vous compreniez la situation ce qui se passe sur notre bassin communautaire. Une gare SNCF, on en a plusieurs sur nos communes. On en retrouve sur nos communes, sur nos villages. Certaines sont que de passage. Parfois on s'inquiète que les trains ne s'arrêtent pas tout le temps et également certaines gares ont le statut de résidence. Alors vous allez me dire qu'est-ce que c'est qu'une résidence ?

Je vous rassure, ce n'est pas une résidence pour les vacances, c'est bien plus important que ça. La résidence est le lieu où sont affectés les agents. Et aujourd'hui avec l'appel à la concurrence portée par la région Bourgogne Franche-Comté, il ressort que la résidence de Montchanin qui concerne 53 emplois est tout simplement délocalisée, c'est à dire vous chers collègues, collègue de Marmagne, collègue de Mary, il a peut-être un de ses administrés qui travaillait aujourd'hui à Montchanin et qui va se retrouver à aller travailler dans le meilleur des cas à Chalon-sur-Saône. C'est à dire que c'est 53 emplois qui sont délocalisés dans le cadre d'une délégation de service public non maîtrisée par les élus régionaux. Les mots sont graves, mais c'est la réalité du terrain. C'est ce qui nous affecte au plus haut point. Et aujourd'hui, après avoir porté un vœu au Conseil municipal hier en mairie de Montchanin, et bien c'est une sensibilisation qui vous est adressée pour que vous rejoignez le mouvement et nous accompagniez dans les différentes démarches qui seront les nôtres.

53 emplois, c'est 22 personnes qui habitent la Communauté Urbaine, qui sont sur le territoire de la CUCM, 53 emplois qui disparaît en résidence à Montchanin et qui seront proposés à Chalon-sur-Saône. C'est, dans le futur, c'est 53 emplois qui ne seront plus jamais proposés. Ça veut dire que dans 10, 15 ans, quand ces personnes-là partiront en retraite, l'offre d'emploi sera sur Chalon-sur-Saône. Notre bassin de vie, notre Communauté Urbaine est particulièrement maltraitée dans cette délégation de service public opérée par la région dans le cadre des mobilités, principalement les trains. Bien évidemment, la philosophie portée par la région : plus de trains, mieux de trains est portée en plus par une méconnaissance réelle de la situation. Au travers de plus de trains. Mieux de trains. Il faut que vous le sachiez, chers collègues, ce n'est pas plus de trains, c'est plus de kilomètres de trains. C'est à dire qu'aujourd'hui quand le train s'arrêta à Montchanin, pardon, il poussera jusqu'à Etang et reviendra sur Montchanin. Et c'est ce qu'on nous a fait croire, plus de trains, non, plus de kilomètres. C'est à dire qu'aujourd'hui nous perdons tout simplement 53 emplois sur notre bassin de vie. Une situation à mon sens inacceptable. C'est une dégradation réelle du service public. Nous perdons les personnes qui sont à nos guichets. Nous perdons les agents d'escale qui accompagnent les usagers au quotidien. Je pense que parmi vous, certains ont déjà été interpellés par les étudiants qui prenaient le train le dimanche soir et qui se retrouvaient confrontés à des difficultés pour accéder, ne serait-ce qu'à une place assise, et grâce à ces agents d'escale, ils trouvaient leur place. Encore hier ou avant hier, plus de trains à partir de 17h00 en gare de Montchanin pour des raisons techniques et ça peut arriver, mais heureusement, encore aujourd'hui, on a des moyens humains et qui ont permis de rassurer les usagers pour leur expliquer la situation.

Je pourrais être bien plus long. Ce que je voudrais que vous reteniez aujourd'hui, c'est que cette délégation de service public opérée par la région impacte 53 foyers, 53 familles, des enfants, des gens qui sont investis dans la vie associative dans vos communes respectives. C'est à dire qu'aujourd'hui, le vice-président de la Communauté Urbaine, mais c'est plutôt le maire de Montchanin qui vous parle aujourd'hui : rejoignez-nous, rejoignez nos rangs, interpellez les élus régionaux pour leur faire part de votre mécontentement parce qu'aujourd'hui c'est la casse du service public au travers de cette démarche qui a été orchestrée sans concertation, je dis bien sans concertation, et je tiens à remercier publiquement le soutien du Président de la Communauté Urbaine qui nous a accompagné dans les discussions. Force est de constater que les réponses portées au niveau de la région, portées auprès des élus régionaux aujourd'hui, ne sont pas données. On nous a promis un guichet, il y a 10 jours. Avant-hier, on nous dit clairement, ce n'est pas d'actualité. Je parle pour les communes de Montceau, je parle pour les communes du Creusot et je parle pour les communes de Montchanin. Donc je vous invite toutes et tous à venir à ma rencontre après le Conseil, je pourrais vous donner plus d'éléments. Et bien évidemment, nous avons préparé un courrier qui vous sera adressé dès demain, avec le vœu porté par Chantal LEBEAU lors du Conseil municipal de Montchanin, qui était suffisamment clair, on demande publiquement, dans le cadre de nos mobilités, dans le cadre de l'attractivité de notre bassin de vie, que cette décision soit revue et corrigée.

Et je terminerai juste par une petite anecdote et c'est ce que vous devez peut-être porter comme parole aussi. Il y a 6 ans, on a proposé à ces mêmes agents qui étaient à Chalon sur Saône d'aller à Montchanin. Pas tous par les 53, une douzaine. Et aujourd'hui on leur dit quoi ? Retournez à Chalon-sur-Saône. Je voulais juste évaluer l'amateurisme de cette étude qui était portée au niveau régional, dans le cadre d'une délégation de service public, dans le cadre d'une mise en concurrence où il n'y avait aucune priorité en sachant que toutes les régions ne sont pas passées là-dessus. Donc chers collègues, je suis à votre disposition Monsieur le Président, toutes mes excuses pour cette intervention non préparée. Je sais que vous attendiez, je pouvais que profiter de cette opportunité-là, cette délibération qui arrive en fin de séance pour porter ça aux connaissances des maires et des élus du terrain. Merci de votre écoute.

M. le Président. - Est-ce qu'il y a des interventions ? Non. Alors c'est vrai que je m'en doutais un petit peu, puisqu'il y avait un sujet sur les mobilités, possibilité de rebondir sur un sujet à un moment donné. Donc d'abord exprimer ma solidarité la plus grande avec les élus de Montchanin. Parce que, bien entendu, ce n'est jamais facile quand vous avez du personnel qui va bouger à un moment donné. Même si encore une fois ça ne concerne pas tout le

personnel mais une partie du personnel quand même qui réside à Montchanin. Donc c'est un petit peu difficile à comprendre. Et bien entendu je m'en suis entretenu avec le maire de Montchanin, avec les élus, avec la région, avec la SNCF. En plus, qui vient s'ajouter au moment où la chaîne de magasin Colruyt annonce la fermeture, il se trouve qu'à Montchanin il y a un magasin Colruyt, la chaîne belge, donc tout ça tombe au même moment.

Alors je vais essayer de prendre un petit peu de hauteur en tant que Président de la Communauté Urbaine, après avoir exprimé ma solidarité pour peut-être donner les faits de manière la plus objective possible, tout en précisant que la copie est sans doute à revoir. D'abord sur l'ouverture à la concurrence. Je n'ai pas d'avis dogmatique sur l'ouverture à la concurrence ou pas. Ça dépend des secteurs, ça dépend des activités. Parfois, l'ouverture à la concurrence permet d'obtenir des améliorations. Le fait de ne pas avoir de concurrence conduit à une situation de monopole et la situation de monopole peut avoir aussi des effets induits négatifs. Donc tout dépend. Là en l'occurrence ça a été une ouverture à la concurrence qui, quand même, il faut le dire, et les élus régionaux ne sont pas là. Donc moi je ne défends pas particulièrement la région ou la SNCF. J'essaye d'analyser les choses. Comme je l'ai dit à la SNCF et à la région, on ne peut pas considérer effectivement qu'il y a une baisse du service public quand on annonce une augmentation de 50% en moyenne de train, alors train, kilomètre, mais en tout cas 50% en moyenne et 100% les weekends, soit 40% en semaine. Ça veut dire par exemple sur Montchanin, 360 trains à Montchanin au lieu des 237 actuellement. On ne peut pas considérer qu'il y a une baisse du service public au niveau, on va dire des trains, qui sont proposés. Ça, c'est la réalité. On a souvent dit que nos étudiants, effectivement le maire de Montchanin l'a rappelé, nos étudiants n'avaient pas assez de trains, que le public n'avait pas assez de trains. Il me semble, de manière objective, qu'avec la proposition qui est faite, nous allons avoir une offre, y compris d'ailleurs sur Paray, qui va être bien supérieure à ce que nous avions jusqu'à présent. Bon, le service public ou le service au public en l'occurrence, n'est pas dégradé de ce côté-là. Il est même amélioré. Et compte tenu du développement économique que nous avons ici, du développement au niveau universitaire, on ne peut pas non plus s'en plaindre.

L'autre sujet qui est le sujet qu'aborde plus particulièrement Yohann CASSIER, le maire de Montchanin, c'est effectivement le mouvement de personnel qui lui peut entraîner des difficultés. Et ça peut se comprendre. Et c'est là, je pense, que la copie n'est pas suffisamment travaillée et qu'il faut retravailler la copie au niveau de la SNCF et de la région de manière à améliorer cette situation, de manière à ce qu'il y ait plus de personnel à la gare de Montchanin parce que c'est celle qui est la plus impactée, que ce qui est prévu. Parce que la, réalité, c'est que même si on annonce plus de train ou plus de kilomètres, si vous n'avez plus de personnel en gare, c'est perçu comme une baisse du service public, voire une suppression du service public quelque part. Donc sur la présence physique en gare, le travail n'est pas fini. Et donc moi j'ai demandé, lors de la réunion qui s'est tenue à la mairie de Montchanin, à ce que nous ayons des rencontres régulières, de manière à voir comment cette copie peut être améliorée. C'est vrai pour la région, c'est vrai pour la SNCF et son délégataire. Il faut que la situation soit améliorée.

En ce qui concerne le guichet, c'est à dire la vente de billets. Et là pour le coup, le législateur a prévu quelque chose. Je ne dis pas que c'est suffisant, mais il ne peut pas y avoir de suppression de vente de billets dans une gare s'il n'y a pas une solution alternative trouvée, acceptée par le maire et les élus. Donc là ça donne une garantie quand même de présence sur la gare. Trop faible sans doute, et c'est là que ça doit être amélioré. Mais le législateur a quand même prévu ça et donc ce seront les maires à un moment donné qui auront avec leurs élus à se prononcer.

Reste la situation du personnel d'une manière générale sur les 53 personnes, certains, ça les arrange parce que ça va les rapprocher de leur domicile, d'autres ça va forcément les contraindre, forcément poser des difficultés. Et puis surtout effectivement, avec le risque qu'il y ait un déplacement de population de Montchanin à ailleurs. Et c'est pour ça qu'il faut limiter ce risque au maximum. En tant que Président de la Communauté Urbaine, je l'ai dit à au maire de Montchanin et aux élus. Je ne conçois pas de m'immiscer dans le dialogue social entre une entreprise et les représentants du personnel. Ils ont un an et demi pour traiter la question sociale, personne par personne. Et ça, je dirais, ce n'est pas le sujet de la Communauté Urbaine. Le sujet de la Communauté Urbaine, c'est le service public et le service au public. Et c'est comme ça que nous devrons avancer dans les négociations qu'il y aura avec la SNCF et avec la région et la société dédiée. Si à un moment donné, on nous a menti sur les chiffres que j'ai et sur ce qui m'a été expliqué, bien entendu, tout ça reviendra sur la place publique. Ça ne fait aucun doute et bien entendu que je porterai ce sujet au niveau communautaire, en solidarité aussi avec les élus de Montchanin. C'est le service public qui doit être amélioré et non pas dégradé. Reste à travailler la question du personnel à la fois sur le côté entreprise, entre les représentants du personnel et l'entreprise, et à la fois sur la présence humaine dans la gare qui doit être suffisante pour ne pas dégrader le service public. Voilà, c'est là-dessus que nous allons continuer de travailler. Voilà, merci d'avoir amené le sujet. Ça mérite au moins un éclaircissement. Que chacun prenne conscience de cet état de fait qui encore une fois peut évoluer. D'accord. Mais nous serons vigilants sur le service public bien entendu. Merci mes chers collègues et pour ceux qui ont le temps, nous nous rejoignons dans la salle qui est en haut je crois Madame le Maire et bonne soirée à toutes et à tous. Pas fait voter quoi ? Ah excusez-moi.. Pardon, excusez-moi, petite prolongation. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.



Participation de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à la promotion du Transport urbain dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité 2025

Le conseil décide :

- D'appliquer pendant la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2025 la gratuité sur l'ensemble du réseau urbain, TAD inclus ainsi que la gratuité de la carte sans contact pour tout achat d'un abonnement ou d'un titre 10 voyages.

Observations : Adoption à l'unanimité.

- :- :- :- :- :-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h30)

David MARTI

Président

Thierry BUISSON

Secrétaire de séance

